

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 1^{er} juillet 2021 - 18 h 30

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans la salle du Trépadé, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 18 h 34 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, DE COUX, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RICHARD, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STÉMER, VITET et VOISIN MM. BARBA, BATAILLE, BONNET, CANILLO, CHOUARD, FRANCHINA, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	M. BAË a donné procuration à Mme DE COUX Mme BOBO a donné procuration à M. PILET M. FÉDOU a donné procuration à M. MAILHÉ Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
ABSENT(E)S	MM. BRIANTAIS, GAUTHIER et Mme VALENTI
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme MARNAC Sandrine
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2021 3 - Attribution d'une subvention de projet pour l'association Studio Photo Mobil Desclik - exposition "redonnons le sourire" 4 - Plan Pluriannuel de Fonctionnement et d'Investissements 5 - Limitation de l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les constructions nouvelles 6 - Concession de service pour la conception, la régie publicitaire et l'impression du guide pratique et du plan de la ville 7 - Acquisition de parcelles sises route de Magne - piste cyclable 8 - Transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles cadastrées BX n° 154 et BX n° 155 9 - Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour la transformation d'un terrain de sport synthétique au complexe sportif des Boulbènes 10 - Le Muretain Agglo - projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027 11 - Le Muretain Agglo - informations diverses 12 - Questions orales posées par les divers groupes 13 - Informations diverses

Convocation : date : 24 juin 2021 envoi : 25 juin 2021 affichage : 25 juin 2021	Nombre de membres : du Conseil Municipal : 33 en exercice : 33 présents : 26 votants : 30
---	--

Mme la Maire : M. BRIANTAIS arrivera en retard, il est en réunion en Mairie.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : je voudrais prendre la parole avant de commencer le Conseil.

Mme la Maire : je ne reviens pas sur les modalités d'organisation de la séance en raison de la crise sanitaire puisqu'elles n'ont pas évolué depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir avec l'enregistrement et la diffusion sur Youtube.

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Entretien des espaces verts
2. Reprise des activités suite à l'assouplissement des normes sanitaires

Le groupe " Fonsorbes Vert l'Avenir"

1. Méfaits d'un groupe de jeunes – actions menées
2. Frais liés aux élections régionales et départementales

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir".

M. Mailhé : c'est Mme Sandrine MARNAC.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme MARNAC Sandrine, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", en qualité de secrétaire de séance.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : je ne sais pas sur quoi vous voulez intervenir, M. MAILHÉ.

M. Mailhé : je dois faire passer un message de la part de l'ensemble des parents d'élèves du collège qui ont à l'heure actuelle des problèmes pour leurs enfants.

Nous avons été informés, hier soir, par des parents d'élèves, que l'inscription de leurs enfants avait été refusée au lycée de Fonsorbes. Cela concerne 25 enfants, dont 5 de Fonsorbes. Tu ne veux pas en discuter, mais je pense qu'il faut en discuter avant le Conseil Municipal parce que nous avons une proposition à faire.

Mme la Maire : ne vous inquiétez pas, nous nous en sommes déjà préoccupés, M. MAILHÉ.

M. Mailhé : ce ne sont pas les retours que j'ai. Il semble qu'ils n'aient pas été entendus ...

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "jeunesse et scolaire" : ... ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas dire cela. Je suis au courant depuis hier, j'ai appelé deux fois l'Académie ...

M. Mailhé : ... laissez-moi ...

Mme Lacoste : ... vous ne pouvez pas dire que rien n'a été prévu ...

Mme la Maire : ... M. MAILHÉ, nous vous laissons vous exprimer sur un sujet qui n'était pas prévu, alors que nous pourrions très bien vous l'interdire. Et d'emblée, vous nous agressez en disant que nous n'avons rien fait alors que vous ne connaissez même pas la réponse qui va vous être faite.

M. Mailhé : à aucun moment je n'ai dit que vous n'aviez rien fait. J'ai dit que nous voulions en discuter parce que c'est une demande de parents d'élèves et d'un certain parent d'élève qui n'est pas présent ce soir, donc je le fais, je le fais en son nom et au nom de tous les autres. Que vous en preniez acte ou pas, c'est votre problème. Mais, je le fais parce qu'on m'a demandé de le faire. Et je parle en son nom et en mon nom, parce que je pense que la situation vaut le coup d'être abordée ici ce soir, faire une proposition et savoir ce que vous avez fait, parce que cela est très intéressant, parce qu'il y a urgence.

Donc, je disais, sur 25, vous le savez aussi bien que moi, il y en a 5 de Fonsorbes, il y en a encore 14 de Fontenilles je crois, 9 de Saint-Lys ; ce ne sont pas les seuls de Fonsorbes. Nous devons nous préoccuper de ces enfants de Fonsorbes. Ils ont reçu un courrier comme quoi l'admission de leurs enfants était refusée au lycée de Fonsorbes pour l'année prochaine. Certains habitent à 500 mètres du lycée, c'est quand même assez rageant, même en ayant des dossiers très bien, très propres. Sur ce même courrier, on leur a proposé une solution, celle de reprendre contact avec l'établissement d'origine, donc le collège, ou alors d'appeler un psychologue de l'Éducation Nationale. Alors, je vous laisse imaginer dans quel état sont les parents, parce que certains partent demain en vacances, et leurs enfants n'ont pas de lycée pour l'année prochaine.

Donc, ce que nous voulions proposer, parce que j'en ai discuté avec Aurélie ROUER, Présidente de la FCPE de Fonsorbes, c'est de travailler conjointement pour résoudre ce problème, mais au plus vite. Au plus vite parce que les vacances, c'est vendredi, et les parents ne doivent pas partir sans savoir où leurs enfants vont aller. Nous sommes tous des parents. Moi, si j'étais dans cette situation, j'aurais un nœud au ventre pas possible et j'aurais des vacances foutues. Alors, tu ne voulais pas en parler, je fais le forcing ...

Mme la Maire : ... non, attendez, M. MAILHÉ, vous êtes en train de transformer mes propos. Je n'ai pas dit que je ne voulais pas en parler, j'ai dit que d'emblée vous nous aviez agressés en disant "vous n'avez rien fait" ...

M. Mailhé : ... mais je n'ai jamais dit que vous n'aviez rien fait. Tout est enregistré ...

Mme la Maire : ... nous l'avons tous entendu ...

M. Mailhé ... nous le réécouterons...

Mme la Maire : ... nous le réécouterons ...

M. Mailhé : ... à un moment donné, il faut arrêter de transformer aussi ce que je dis. Donc, ce que je voudrais, c'est que vous travailliez conjointement avec la FCPE, mais dès ce soir, pour mettre la pression au Rectorat, s'il le faut à la Région, c'est une question, aussi, politique, mais que vous travailliez avec la FCPE. Quand nous avons eu un contact avec la Directrice du lycée, elle nous a dit que la seule solution était que la Mairie et, je dis bien "et", pas "ou", la FCPE travaillent là-dessus pour qu'il y ait une solution viable, et qu'au moins les 5 enfants de Fonsorbes puissent entrer au lycée de Fonsorbes à la rentrée prochaine et aient la réponse, mais vraiment le plus rapidement possible.

Mme Lacoste : j'ai été effectivement mise au courant, je pense, en même temps que vous, en même temps que la FCPE. J'ai appelé Mme QUILLEVÉRÉ de la FCPE, nous avons convenu ensemble de faire un courrier. La FCPE l'avait déjà fait partir, j'en ai fait partir un également. J'ai appelé dès hier matin le Rectorat, j'ai eu la secrétaire de l'Inspectrice d'Académie. J'ai rappelé aujourd'hui, j'ai à nouveau eu la secrétaire, on doit me rappeler. Je rappellerai demain, jusqu'à ce que j'aie l'Inspectrice d'Académie. L'Académie a jusqu'au 8 prochain, c'est-à-dire vendredi, pour affecter les enfants qui ne le sont pas. J'ai dit à la secrétaire, je l'ai écrit à l'Inspectrice, qu'il n'était pas acceptable que les enfants ne puissent pas aller sur leur lycée de secteur, qu'ils soient Fonsorbais, Saint-Lysiens ou Fontenillois. Ils ont un lycée de secteur, il n'est pas possible qu'ils aillent ailleurs si ce n'est pas leur choix. J'attends une réponse. Nous ferons effectivement tout, tout ce qui est en notre pouvoir pour que les enfants soient affectés à Fonsorbes et qu'ils le sachent dans les meilleurs délais.

M. Mailhé : ce que je souhaiterais, c'est que quand même Aurélie ROUER, Présidente de la FCPE de Fonsorbes, soit associée à ce mouvement parce que c'est bien joli, je sais qu'elle fait partie de l'Opposition, mais elle est Présidente de la FCPE de Fonsorbes ...

Mme Lacoste : ... effectivement, mais je n'ai pas les coordonnées téléphoniques de Mme ROUER. Par contre, j'ai celles de Mme QUILLEVÉRÉ avec qui je suis très régulièrement en contact, et que je vois très régulièrement. Effectivement, c'est Mme QUILLEVÉRÉ que j'ai appelée. Mais, je pense que Mme ROUER m'aurait donné exactement les mêmes informations que celles que j'ai eues avec Laëtitia QUILLEVÉRÉ.

Mme la Maire : sachant que ...

M. Mailhé : ... oui, mais nous, nous pouvons faire le relais avec les parents d'élèves ...

Mme la Maire : ... sachant que nous sommes en relation ...

M. Mailhé : ... c'est cela la différence ...

Mme la Maire : ... également avec Mme ALARY, Proviseur du lycée, qui pense que ses locaux ont tout à fait la capacité d'accueillir ces enfants. C'est ce qu'elle t'a dit, Christine ? Mme ALARY ne comprend pas non plus la décision. La capacité du lycée est tout à fait adaptée à l'accueil de ces enfants-là. Nous pouvons supposer que les services de l'Éducation Nationale veulent faire l'économie de la création d'une classe. C'est inacceptable. C'est de cet ordre-là, Christine ? C'est ce que tu m'as expliqué ?

Mme Lacoste : à priori, il y a eu un bug informatique national au niveau des affectations, c'est la première raison avancée. Au niveau du Rectorat, ils sont en train de réaffecter tous les enfants qui ont eu ce fameux courrier de refus.

M. Mailhé : donc, mon intervention était dès le départ de dire qu'il faut que nous travaillions ce soir, qu'il faut que nous en parlions ce soir, qu'il faut qu'Aurélie ROUER soit associée, qu'elle puisse faire le retour aux parents d'élèves, parce que les parents d'élèves sont dans l'inquiétude, n'arrivent pas à savoir comment cela va se passer et il faut que le plus rapidement possible, avant qu'ils ne partent en vacances, ils aient trouvé une solution. C'est notre rôle, même si le lycée c'est la Région, même si c'est le Rectorat, c'est notre rôle politique de faire ce geste envers les Fonsorbais et aussi de contacter les autres communes, et que les Maires des autres communes ...

Mme la Maire : ... cela a été fait, nous sommes déjà en relation avec les Élus ...

M. Mailhé : ... c'est ce que je voulais faire, sans aucune agressivité, il suffit de m'écouter dès le départ et de ne pas transformer mes propos.

Mme Rouer, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : est-ce que nous pouvons assurer à tous les parents dont les enfants rentrent en seconde, que ces derniers auront une place au lycée de Fonsorbes ?

Mme Lacoste : non, je ne peux pas m'avancer, ce n'est pas moi qui fais les affectations. Par contre, sitôt que j'aurai une réponse, je vous la ferai passer, et nous l'adresserons à Mme ALARY, mais elle aura certainement l'information avant nous. Je n'imagine pas qu'ils ne soient pas affectés à Fonsorbes. Mais, si jamais ce devait

être le cas, nous irons plus loin dans la démarche, nous nous déplacerons au Rectorat. Mais, je ne peux pas dire à ces enfants, prendre le pas sur la décision du Rectorat, qu'ils seront affectés là. Par contre, nous ferons tout ce qui est possible de faire pour qu'ils le soient.

Mme Rouer : après, j'ai du mal à leur dire "on verra ça en septembre" ...

Mme Lacoste : ... ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que l'Inspectrice d'Académie a jusqu'au 8 pour affecter les enfants. C'est trop tard, je l'entends, les parents, c'est tous les jours qu'ils s'inquiètent, j'en suis tout à fait consciente, d'autant plus que les inscriptions ont lieu aujourd'hui et demain sur le lycée de Fonsorbes. Si l'affectation se fait, elle se fera au plus tôt, l'inscription se fera en suivant, que les parents soient en vacances ou pas, ils auront la certitude que les enfants pourront rentrer. Si l'inscription doit se faire en septembre, au retour de vacances des parents, ils s'adapteront puisque quelque part le problème vient de chez eux.

Mme la Maire : nous vous tiendrons informés demain des démarches, des réponses que nous avons eues. Nous interpellons également la Région, même si la Région fournit les bâtiments, ce n'est pas elle qui décide de l'affectation des enfants, ni des nominations des professeurs. Parce que le problème est là, c'est un problème de l'Éducation Nationale. Mais peut-être faut-il essayer d'activer ce levier-là également. Mais, n'ayez pas de doute sur le fait que les démarches nous préoccupent également. C'est notre lycée, ce sont les enfants de notre secteur, nous n'avons pas envie qu'ils se retrouvent à Cugnaux, leur affectation étant Cugnaux entre autres ; ce n'était pas le Mirail, c'était Cugnaux.

M. Mailhé : il y en a qui n'ont pas d'affectation.

Mme la Maire : ce qui serait évoqué, ce serait éventuellement Cugnaux ou le Mirail. C'est inacceptable ...

M. Mailhé : ... à l'heure actuelle, il faut se rapprocher, ou du Recteur, ou de la psychologue de l'Éducation Nationale ...

Mme la Maire : non, c'est inacceptable ...

M. Mailhé : ... c'est quand même hallucinant d'avoir un tel courrier.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi. Je voudrais aussi faire une intervention, remercier cette alerte qui a été faite, je trouve que c'est une très bonne chose, j'espère que la commission scolaire sera tenue informée parce que c'est préoccupant. Je crois que c'est bien que nous ayons pu échanger et je remercie.

Lors du Conseil Municipal du 10 juin, suite aux échanges qu'il y a eu, j'ai été destinataire d'une lettre, que tous les Élus du Conseil Municipal ont reçue, et que j'ai reçue aussi en recommandé, qui m'invitait à répondre. Donc, je portais une réponse, que je vais remettre à Mme la Maire, et un exemplaire que je vais remettre à notre Directrice Générale des Services pour qu'elle le retransmette à tous les Élus, comme cela avait été fait à l'origine. Je vais donc vous porter la lettre. Cela permettra d'être aussi vu, puisque sur les diffusions, nous ne voyons pas les Élus de la Minorité. Donc, pour les gens qui regardent, ils pourront savoir que dans la salle il y a des Élus de la Minorité.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Mme la Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 26 mai 2021 ?

Aucune remarque n'étant apportée, Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 26 mai 2021.

VOIE		
	Pour :	28
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	1 (M. Lerat)
	Absents au CM du 26/05/21 :	1 (M. Barba)

3 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET POUR L'ASSOCIATION STUDIO PHOTO MOBILE DESCLIK - EXPOSITION "REDONNONS LE SOURIRE" (délibération n° 2021-087)

M Barba, Conseiller délégué à la culture : l'association Studio Photo Mobile DESCLIK a sollicité une subvention pour l'exposition "Redonnons le Sourire", qui a pour objectif de recréer des liens et de la bonne humeur entre les gens.

La création artistique lui a permis d'investir de nombreux territoires, de prendre part à la vie collective de leurs habitants, d'inventer avec eux des manières d'habiter, et plus particulièrement d'être ensemble.

Ainsi, ledit studio a bénévolement travaillé 96 heures pour la ville de Fonsorbes. Il nous a adressé, par courrier reçu en Mairie le 11 mai 2021, une demande de subvention. Le détail de ces 96 heures est le suivant :

- 2 x 8 h de shooting x 3 personnes : 48 heures
- 24 h de montage x 2 personnes : 48 heures

Aussi, nous vous proposons de lui octroyer une subvention de projet d'un montant de 400,00 €.

Les autres communes ont prévu de verser les sommes suivantes :

- Saint-Lys : 350,000 € (ils ont pris en charge l'impression des bâches)
- Saint-Thomas : 150,00 €
- Saiguède : 150,00 €.

Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 23 juin 2021, et la commission culture a été informée par mail.

Mme la Maire : s'il n'y a pas de commentaire, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de projet d'un montant de 400,00 € à l'association Studio Photo Mobile Desklik pour l'exposition "Redonnons le Sourire".

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - PLAN PLURIANNUEL DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS

Mme De Coux, Adjointe déléguée aux finances : le Plan Pluriannuel de Fonctionnement et d'Investissement (PPFI) 2022-2026 a été travaillé lors des réunions de la commission des finances des 21 avril, 2 et 23 juin 2021.

Le rapport de présentation était annexé à la convocation.

Avant de démarrer sur les objectifs, en introduction je voudrais dire que ces Plans Pluriannuels, en Fonctionnement comme en Investissement, sont le fruit, d'une part des engagements pris dans notre programme électoral, et, d'autre part, du travail de concertation au cours duquel les propositions des différents groupes composant le Conseil Municipal ont été débattues en commission des finances de manière à prendre en compte les aspirations d'un maximum de Fonsorbais.

De nombreux points ont fait l'objet d'un consensus, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Il y a, et c'est normal, quelques points de divergence. Ces Plans Pluriannuels étant par nature évolutifs, ces points pourront être amenés à être rediscutés au cours du mandat.

La présentation se déroule par vidéoprojection :

LES OBJECTIFS

Fonctionnement

- Définir une prospective de fonctionnement sur le mandat en synthétisant nos hypothèses et nos choix, en recettes et en dépenses, et en intégrant une proposition en matière d'évolution de la fiscalité sur la durée du mandat.

Investissements

- Définir et programmer les investissements majeurs du mandat 2020/2026, en cohérence avec les capacités financières de la commune et les choix de dépenses de fonctionnement.

NOS HYPOTHÈSES ET NOS CHOIX

Recettes de Fonctionnement

Nos hypothèses

- Recettes fiscales : + 2 %/an en moyenne sur les bases locatives.
Je rappelle que la revalorisation est composée de deux parties : une revalorisation forfaitaire définie par l'État et l'évolution géographique des bases. 2 % peuvent paraître comme une évaluation assez prudente, en tout cas raisonnable.
- Stabilité des dotations
Ce qui est le cas depuis de nombreuses années.

Nos choix

- Baisse progressive des impôts de 0,50 point par an à partir de 2024. Donc, le taux du Foncier Bâti serait de : 55,10 % en 2024 ; 54,60 % en 2025 ; 54,10% en 2026.
Si tout va bien, ils pourraient être amenés à continuer à baisser de manière à revenir à un taux satisfaisant. Tout le monde sait que les taux d'imposition sur Fonsorbes sont trop élevés. Nous pouvons penser maintenant que la commune a les moyens de commencer à les baisser.
- Limitation de l'exonération de deux ans à 40 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les constructions nouvelles.
C'est un point qui sera traité après le PPI.

Dépenses de Fonctionnement

Nos hypothèses

- Charges à caractère général : + 1,5 % par an
Ce qui veut dire que nous espérons maîtriser ces charges à caractère général, et en particulier les fluides. Nous allons nous donner, vous le verrez dans le Plan d'Investissement, les moyens de mieux suivre les consommations, qu'elles soient électriques, gaz ou eau.
- Pas de contribution exceptionnelle au Muretain Agglo
- Prélèvement au titre de la loi SRU à partir de 2023
Compte-tenu du fait que notre pourcentage de logement social n'est pas celui exigé par la Loi.

Nos choix

- Charges de personnel : + 2 % par an.
C'est un pourcentage qui permettra d'assurer les évolutions de carrière, les remplacements prévus pour les départs à la retraite et de recruter deux à trois personnes sur le mandat dans les services qui en auront le plus besoin.
- Maintien des subventions au CCAS et aux associations

Avec ces hypothèses et ces choix, nous pouvons anticiper les épargnes nettes suivantes :

- 2022 : 669 000 €
- 2023 : 809 000 €
Nous avons un effet de l'augmentation des bases
- 2024 : 667 000 €
Légère baisse qui peut être due en partie à la baisse des impôts
- 2025 : 1 021 000 €
Forte hausse due en partie à l'extinction des emprunts, puisqu'en 2024 le prêt toxique et un emprunt voirie s'éteindront. Le prêt toxique, à lui tout seul, c'est une annuité de plus de 240 000 €. C'est donc une très bonne nouvelle.
- 2026 : 982 000 €
Légère baisse qui peut être aussi imputable en partie à la baisse des impôts proposée sur le mandat.

Nous voyons donc que la baisse programmée des impôts n'empêche pas la commune de dégager une épargne nette satisfaisante qui permettra de financer les investissements.

INVESTISSEMENTS - LES PROJETS DU MANDAT

Cœur de ville

- Réhabilitation de la route de Tarbes et du chemin Bellevue
La réhabilitation de la route de Tarbes est bien commencée ; celle du chemin Bellevue suivra sur la fin du mandat.
- Aménagement des Parcs des Lavoires et du Calvaire

- Mutation du stade du Trépadé
Compte-tenu du fait qu'un stade sera construit aux Boulbènes, cet espace-là est amené à être réaménagé sur la fin du mandat.
- Restaurant ou lieu d'animation au cœur de ville

Mobilités douces / Voiries hors Cœur de Ville / Réseaux

- Pistes cyclables : route de Fontenilles/ Bidot / route de Magnès, ...
Il en est prévu beaucoup d'autres.
- Trottoirs / cheminements doux vers les écoles
- Réhabilitation des réseaux (pluvial, éclairage)
- Réhabilitation du chemin Bénech

Écoles, jeunesse et associations

- Rénovation du groupe scolaire de la Béouzo
Elle débutera en 2022, les études seront faites en 2021.
- Extension du gymnase de Cantelauze
- Remise aux normes du Centre de Loisirs
- Terrain de football synthétique aux Boulbènes
- Terrain synthétique du lycée
- Salle de convivialité du gymnase du lycée
- Rénovation du groupe scolaire de Cantelauze
- Espace sportif rue des Jardins
- Réhabilitation du local Moundran

Bâtiments communaux

- Rénovation de la Médiathèque
- Réhabilitation des salles Bidot
- Rénovations énergétiques/ suivi des consommations sur l'ensemble des bâtiments communaux
- Réhabilitation de la Gare

Autres aménagements des espaces publics

- Plantations / parcs
- Aménagement de toilettes publiques
- Fonctionnement des services (informatique, outillage, ...)

INVESTISSEMENTS - CHIFFRAGE ET PROGRAMMATION

Bien entendu, certaines enveloppes sont relativement précises, en particulier celles qui concernent les premières années. Pour d'autres, il sera nécessaire de les affiner au fur et à mesure du mandat.

Projets	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	FONCT INDUIT
Cœur de ville							
Voirie cœur de ville et mobilité douce	920 000	800 000	830 000	450 000		3 000 000	
Parking la bascule				50 000		50 000	
Jardin du Calvaire	105 000					105 000	
Parc de l'Eglise				75 000		75 000	
Parc des Lavoirs - Théâtre de verdure	50 000					50 000	
Square Aimé Puge	30 000					30 000	DEP FONCT EN PLUS
Restaurant/Café cœur de ville				235 000		235 000	REC FONCT EN PLUS
Signalétique entreprises et établissements publics	20 000					20 000	
Espace du Trépadé				100 000	100 000	200 000	DEP FONCT EN PLUS

Voirie cœur de ville et mobilité douce

Nous allons avoir une piste cyclable et des trottoirs somptueux route de Tarbes.
Les trois premières années, nous paierons essentiellement la route de Tarbes.
En 2025, ce sera plutôt le chemin Bellevue.

Parking sur le terrain de la Bascule

Nous aurons l'occasion de rediscuter de ce projet-là puisqu'il est prévu en fin de mandat.

Aménagement du lieu d'animation - restaurant/café cœur de ville

Un architecte a déjà travaillé sur la question. Nous avons donc une enveloppe précise.

Espace du Trépadé

Prévu en fin de mandat.

Compte-tenu du déménagement du stade de football aux Boulbènes, le stade du Trépadé sera amené à évoluer. Une proposition avait été faite par le cabinet d'urbanistes qui a travaillé sur le projet de cœur de ville. Cette proposition sera reprise et réétudiée en vue d'un aménagement vers la fin du mandat.
Dans tous les cas, et comme c'est le cas dans la proposition du projet de cœur de ville, un grand espace vert sera conservé et utilisable par les écoles et par le public.

Projets	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	FONCT INDUIT
Mobilités douces / Voiries hors CV / Réseaux							
Trottoirs et pistes cyclables (hors gros projet de voirie)	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	
Voirie et cheminements doux en bordure de voie dont Bénech, Chemin des Pyrénées, accessibilité	100 000	100 000	300 000	250 000	500 000	1 250 000	
Travaux éclairage public et feux de signalisation SDEHG	200 000	150 000	150 000	150 000	150 000	800 000	DEP FONCT EN MOINS
Travaux pluvial SMEA (schéma)	50 000	100 000	120 000	130 000	150 000	550 000	

Trottoirs et pistes cyclables (hors gros projet de voirie)

Favoriser les déplacements doux est le premier engagement de notre programme, c'est la raison pour laquelle nous avons choisi de dédier une ligne spécifique et conséquente aux aménagements de pistes cyclables et de trottoirs, en plus de ceux qui sont compris dans les travaux de voirie, comme ceux de la route de Tarbes par exemple.

L'atelier "cheminements" de l'Agenda 21, qui est ouvert à tous les Fonsorbais, travaille pour faire des propositions afin de prioriser ces aménagements, et en particulier ceux qui concernent les accès aux écoles. A titre d'exemples : au niveau des pistes cyclables, est étudiée celle vers Fontenilles, avenue de la Gare, la piste vers Bidot, route de Magne ; pour les trottoirs : du chemin des Capelliers jusqu'au Parc des 13 Vents, avenue de la Gare, chemin des Pyrénées, quelques-uns à Aygolounguo. Un travail est donc fait de manière à prioriser et à définir les endroits où ce sera le plus pertinent d'installer ces aménagements.

Voirie et cheminements doux en bordure de voies, dont le chemin Bénech, le chemin des Pyrénées, accessibilité voirie

L'aménagement du chemin Bénech est prévu plutôt en fin de mandat.

Travaux d'éclairage public et feux de signalisation du SDEHG

Nous poursuivons la rénovation de l'éclairage public, ce qui nous permettra aussi de faire des économies sur les factures d'électricité.

Travaux du SMEA

Gestion du réseau pluvial : c'est la mise en œuvre et la montée en puissance du schéma directeur concernant le réseau pluvial qui a été élaboré sur le mandat précédent avec la construction, entre autres, de plusieurs bassins de rétention.

Ecoles / Jeunesse / associations							
Espace multisports alternatifs partagés	40 000			150 000		190 000	DEP FONCT EN PLUS
Salle de convivialité au gymnase du Lycée				300 000		300 000	DEP FONCT EN PLUS
Rénovation du groupe scolaire de la Béouzo : 2021 études et MO - 2022 travaux	800 000	200 000				1 000 000	DEP FONCT EN MOINS
Rénovation du centre de loisirs de Cantelauze : 2021 études et MO - 2022 travaux	50 000			300 000	400 000	750 000	DEP FONCT EN MOINS
Sécurisation des écoles	70 000					70 000	
Rénovation du groupe scolaire de Cantelauze : étude 2021			750 000			750 000	DEP FONCT EN MOINS
Rénovation du terrain de sport Lycée		600 000				600 000	
Rénovation bâtiment pr associations caritatives	15 000			300 000		315 000	DEP FONCT EN MOINS
Travaux écoles/sport					500 000	500 000	

Espaces multisports alternatifs partagés

En 2022, nous prévoyons de réhabiliter les city-stades, et plus tard dans le mandat, il sera question d'aménager un espace sportif rue des Jardins. Celui-ci devra cependant être compatible avec le bassin de rétention prévu sur le même espace ; ce sera travaillé en ce sens.

Rénovation du bâtiment pour les associations caritatives

Il s'agit du local Ortéga.

Travaux des écoles / équipements sportifs

D'ici 5 ans, il risquerait d'y avoir besoin de réintervenir sur certains points.

Concernant les grands chantiers, que ce soit sur les écoles ou les bâtiments communaux, la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sera étudiée. La commune souhaite prendre sa part en matière de production d'énergies renouvelables en équipant ses bâtiments, ou même certains terrains, de panneaux photovoltaïques lorsque les études sont concluantes. Un partenariat avec des associations du type "Citoy'enR" ou des entreprises de production d'électricité sera recherché de préférence pour éviter de porter l'investissement et l'entretien de ces installations. Donc, pour des raisons budgétaires, la commune ne souhaite effectivement pas porter ces investissements qui sont lourds. Par contre, nous souhaitons participer à la production d'énergies renouvelables. Si pour une raison ou une autre cela ne débouchait pas, c'est quelque chose qui pourra aussi être réétudié.

Sortie de Mme la Maire à 19 h 08

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 29
-------------------	---------------	--------------

Bâtiments communaux							
Compteurs	50 000					50 000	DEP FONCT EN MOINS
Travaux d'accessibilité	56 000					56 000	
Rénovation thermique des bâtiments : attente schéma directeur		200 000	300 000	300 000	350 000	1 150 000	DEP FONCT EN MOINS
Aménagement de la Médiathèque (dont travaux AMIF)	150 000					150 000	
Rénovation des salles de Bidot :études 2021		400 000	400 000			800 000	DEP FONCT EN MOINS
Rénovation de l'ancienne Gare	64 235			300 000		364 235	DEP FONCT EN PLUS

Compteurs

Nous souhaitons mettre en place une gestion technique des bâtiments, à savoir les compteurs. Cette gestion permettra de suivre, sur une dizaine de bâtiments communaux gros consommateurs, les consommations de fluides d'électricité, de gaz et d'eau, et en particulier d'être alertés si jamais nous avons une fuite d'eau importante, ce qu'il s'est passé de manière répétée ces dernières années. Cela va tout à fait dans le sens du développement durable.

Travaux d'accessibilité

Il s'agit de la fin de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des bâtiments. Ensuite, nous travaillerons sur l'accessibilité de la voirie.

Aménagement de la médiathèque (dont travaux de l'ex local de l'AMIF)

Ce sera pour l'anniversaire de la médiathèque, de manière à avoir un lieu plus accueillant et plus moderne qu'il ne l'est aujourd'hui.

Rénovation de l'ancienne gare

En 2022, ce sera des travaux de mise en sécurité. Et, plus tard sur le mandat, il s'agira de travaux en fonction de la destination que nous souhaiterons donner au bâtiment.

Aménagements espaces publics						
Budget participatif	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Plantations	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
Mobilier urbain / signalétique	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Toilettes publiques	50 000					50 000
Sentier des senteurs				50 000		50 000
Aménagement extérieur site de BIDOT			100 000			100 000
Parc de Cantelauze					100 000	100 000
Valorisation du patrimoine	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000

Budget participatif

Nous conservons ce budget participatif pour les investissements que souhaiteront faire les Fonsorbais.

Retour de Mme la Maire à 19 h 10

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 30
-------------------	---------------	--------------

Installation de toilettes publiques

C'est sur la proposition d'un des groupes Minoritaires en commission des finances.

Aménagement extérieur du site de Bidot

Nous travaillons en partenariat avec les villes de Plaisance et Frouzins.

Fonctionnement des services						
Fonctionnement des services	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	1 125 000
Achats et travaux divers dont foncier						
Achats et travaux divers	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
TOTAL	3 730 235	3 460 000	3 860 000	4 050 000	3 160 000	18 260 235

Fonctionnement des services

Il s'agit d'achats de matériels divers : informatique, outils pour les services techniques, ...

Achats et travaux divers

Destinés par exemple à une canalisation qui se briserait de manière inattendue, pour laquelle il faudrait faire des travaux urgents.

RÉCAPITULATIF PAR THÈMES

	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Cœur de ville	1 125 000	800 000	830 000	910 000	100 000	3 765 000
Mobilités douces / Voiries hors CV / Réseaux	650 000	650 000	870 000	830 000	1 100 000	4 100 000
Ecoles / Jeunesse / associations	975 000	800 000	750 000	1 050 000	900 000	4 475 000
Bâtiments communaux	320 235	600 000	700 000	600 000	350 000	2 570 235
Aménagements espaces publics	135 000	85 000	185 000	135 000	185 000	725 000
Fonctionnement des services	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	1 125 000
Achats et travaux divers dont foncier	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
TOTAL	3 730 235	3 460 000	3 860 000	4 050 000	3 160 000	18 260 235

SOIT UNE MOYENNE DE 3 652 047 €

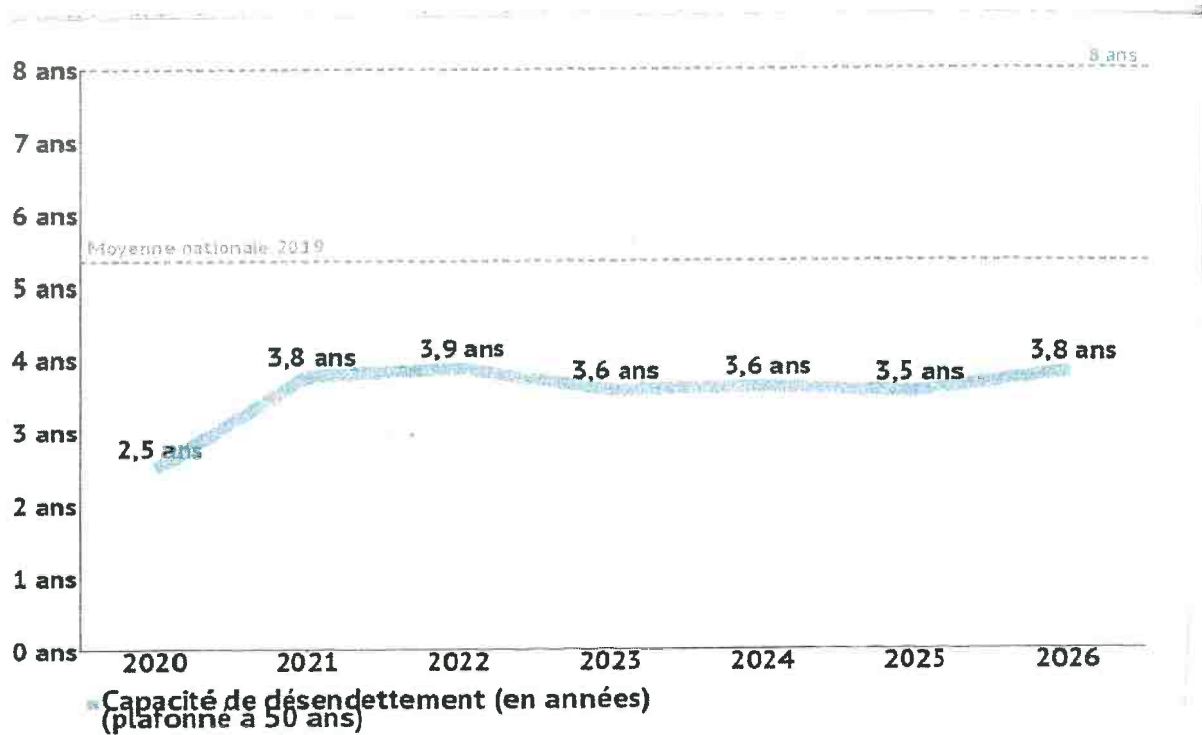
INVESTISSEMENTS : BESOIN DE FINANCEMENT ET PROSPECTIVES

- Moyenne de 3 652 000 € par an de 2022 à 2026
 - Enveloppe globale de 18 260 000 € sur 5 ans
- Emprunt de 1 000 000 € : 2021, 2022, 2023
- Emprunt de 750 000 € : 2024, 2025, 2026
- Solde de clôture : 902 000 € en 2025
985 000 € en 2026

Cela nous démontre la faisabilité de cette proposition.

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Notre capacité de désendettement, malgré les nouveaux emprunts, reste en dessous de 4 ans, ce qui est tout à fait satisfaisant puisque la moyenne nationale est un petit peu au-dessus de 5 ans :



CONCLUSION

Ce PPF et ce PPI ont vocation à être une feuille de route pour les années qui viennent.

Ils sont résolument inscrits dans le développement durable, et ont pour objectifs d'améliorer le quotidien des Fonsorbais, en maintenant la qualité du service public, tout en allégeant la pression fiscale, et en proposant des infrastructures rénovées dans lesquelles il sera plus facile et agréable de se déplacer, d'étudier, de travailler, de se cultiver, de se divertir, et de tisser du lien social.

Merci de votre attention. Avez-vous des questions ou des observations ?

Mme la Maire : tout d'abord, je voudrais remercier Valérie DE COUX pour le travail qu'elle a fait sur ces dossiers ; vous imaginez la complexité de la chose. Merci à M. COUAILLES, Directeur Financier, qui n'a pas pu être là ce soir ; lui aussi a fait de très gros efforts pour arriver à sortir ce document en temps et en heure avec la qualité que nous pouvons lui reconnaître. Merci à l'ensemble des services, à Mme MOURAREAU également, Directrice Générale des Services, qui a bien entendu participé. C'est important que cela soit dit parce que nous arrivons à avoir un PPF et un PPI avec des projections de qualité, qui nous permettent de voir ce que nous pouvons faire à Fonsorbes. L'idée est d'être dans le développement durable sur lequel nous sommes clairement engagés au cours de la campagne municipale, qui sont les bases, me semble-t-il, de ce que nous devons porter en termes d'aménagements et de progrès sur Fonsorbes. Donc, pour le coup, nous le retrouvons au travers de ce PPI ; il était indispensable pour nous de le faire paraître ainsi.

Je crois que tous les sujets importants ont été traités, tout a été appréhendé avec une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir avancer sur ces projets-là, sachant que bien entendu nous sommes sur des projections et que les lignes vont bouger au fil des années. Mais, c'est une base de travail confortable qui nous permettra de nous poser tranquillement pour mener à bien le programme qui est le nôtre.

Si vous avez des remarques ...

M. Mailhé : à parler de remerciements, je vais remercier Valérie DE COUX, qui est très à l'écoute de toutes les remarques, même si parfois nous avons des discussions, que nous ne sommes pas d'accord, mais je vois que lorsqu'elle a fait la présentation, les remarques que nous avons faites ont été reprises. Elle a bien précisé tout ce qui avait été dit. Mais je tiens aussi, je pense que tu les as oubliés, à remercier Jean-Claude PILET et Franck FÉDOU qui ont énormément participé à l'élaboration de ce PPI ... Tu en doutes, mais je pense que Valérie DE COUX n'en doute pas.

Mme la Maire : ce que je peux dire, M. MAILHÉ, c'est que nous avons sollicité les deux groupes Minoritaires pour faire des propositions écrites. M. PILET nous a effectivement fourni un document qui a servi de base de réflexion. Par contre vous, M. MAILHÉ, votre groupe ne nous a rien fourni du tout ...

M. Mailhé : ... oui, parce que nous en avons parlé en commission. A chaque fois, Franck est arrivé ...

Mme la Maire : ... oui, certes. Mais pour pouvoir l'appréhender et travailler correctement, c'est quand même mieux que les choses soient posées et écrites, ce qui n'a pas été votre cas ...

M. Mailhé : ... ce que nous n'avons pas écrit, c'était très volontaire.

C'est un PPI qui a été construit, bâti, discuté. Nous, nous voyons qu'il y a beaucoup de propositions. D'ailleurs, vous l'avez déjà écrit puisque notre programme était déjà écrit, c'est ce que j'ai dit à Valérie DE COUX : vous avez notre programme, vous pouvez piocher dedans. Cela a été fait ...

Mme le Maire : ... je vous invite à lire le nôtre, M. MAILHÉ. Nous n'avons pas besoin d'aller piocher dans le vôtre pour trouver les idées ...

M. Mailhé : ... aujourd'hui, il y a un problème de compréhension de mes paroles. Quand je parle que dans notre programme, je l'ai dit à Valérie DE COUX, il y a des propositions, elles sont faites dedans, il n'y a qu'à piocher. Je ne reproche pas, bien au contraire : le chemin de Bellevue, je ne pense pas que vous l'aviez écrit, beaucoup de petits points comme celui-ci ont été repris, je trouve cela hyper intéressant. Cela a été un travail. Et j'espère que la personne qui prendra la suite de Valérie DE COUX travaillera exactement de la même manière.

Après, il y a plusieurs remarques : le chemin de Bellevue est à compléter, à savoir sécuriser l'intersection du chemin de Bellevue avec l'avenue de la Gare. A l'heure actuelle, nous nous rendons compte que nous avons moins de peur parce qu'il y a les travaux et un sens unique. Mais je pense qu'à l'avenir il faudra trouver une solution. Je ne sais pas comment, je ne sais pas si nous pouvons faire un rond-point en pente ...

Mme la Maire : ... je peux vous répondre d'ores et déjà, M. MAILHÉ. Je vais vous répondre point par point, ce sera peut-être plus facile. Nous avons demandé au Muretain Agglo de travailler, bien-entendu, sur le chemin de Bellevue, mais nous ne pouvons pas imaginer de laisser l'accès sur l'avenue de la Gare tel que. Il y aura effectivement un petit rond-point qui permettra de sécuriser cette sortie, et de la fluidifier.

M. Mailhé : c'est bien de le préciser maintenant, parce que ce n'est précisé nulle part.

Ensuite, j'avais une question. Le restaurant du cœur de ville : est-ce la compétence d'une Mairie de porter ce projet-là ? Et comment allons-nous le gérer derrière ? Qui va entrer dans le restaurant ? Je ne sais pas ...

Mme la Maire : ... M. MAILHÉ, nous louerons des locaux à un restaurateur, qu'il aménagera ...

M. Mailhé : ... c'est la réponse que je souhaite avoir, que tout le monde puisse l'entendre ...

Mme la Maire : ... je suis étonnée que cela ...

M. Mailhé : ... le Trépapé, c'est intéressant de l'avoir mis dans ce PPI, en fin de mandat, certes, avec des sommes qui sont relativement faibles. Parce que pour un projet de cette ampleur, ce sera le début des études et nous arriverons à faire quelque chose, et j'espère que tous les groupes arriveront à se mettre d'accord sur l'avenir de ce terrain lorsqu'il y aura le synthétique. Du synthétique, parlons-en, c'était bien inscrit dans notre programme. Je ne pensais que cela arriverait aussi vite sur ce mandat.

Mme De Coux : nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir de tels consensus. Je trouve un petit peu dommage de se renvoyer la balle ainsi ...

M. Mailhé : ... c'est ce que je viens de dire, Valérie, nous sommes vraiment sur la même ligne, nous avons travaillé comme cela.

Que je l'écrive ou pas, je l'ai dit, il y a notre programme, on y pioche dedans.

Le choix de baisser les impôts de 0,50 point, certes à partir de 2024, 2025, 2026, est un bon choix. Mais voilà, c'est trois ans avant les municipales de 2026. C'est une excellente préparation.

Tout à l'heure, nous voterons un point sur l'abattement de 40 % sur la part communale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Nous avons posé la question, j'empiète un peu sur le point suivant, quel serait le manque à gagner à la commune qui est de 35 000 € ? Baisser les impôts de 0,50 point, c'est baisser les revenus de la commune de 30 000 € sur trois ans. Donc, ...

Mme De Coux : ... 0,50 point = 60 000 €, me semble-t-il de mémoire, 1 point = 120 000 € ...

M. Mailhé : ... nous en avons parlé : 1 point = 60 000 €, 0,50 point = 30 000 € ...

Mme De Coux : ... 1 point = 120 000 €, 0,50 point = 60 000 €, de mémoire.

M. Mailhé : je n'avais pas ...

M. Pilet : ... ce sont les bons chiffres.

M. Mailhé : c'est 120 000 € un point ? ... Bon, d'accord.

La question de baisser de 0,50 point le manque de revenus pour la commune, j'aurais bien aimé savoir, ce sera compliqué de l'avoir, en moyenne, de combien cela fait-il baisser les impôts pour chaque foyer. Je l'ai calculé, cela fait 7,50 €.

Mme De Coux : un point, c'est 18 €. Donc, effectivement, 0,50 point c'est 9 €. J'avais calculé pour une personne qui payait une Taxe Foncière de 1 000 €. Cela peut paraître négligeable. Mais si nous disons que c'est négligeable, donc nous ne le faisons pas, et en aucun moment nous nous engageons dans cette révision du taux d'imposition. Ce qui est intéressant, pour que petit à petit, d'une manière qui ne soit pas trop brutale pour la commune parce que la commune a beaucoup d'investissements à faire et que nous ne pouvons pas

nous permettre, comme ça, de baisser de 3 points le taux d'imposition d'une année sur l'autre, c'est de s'engager dans cette trajectoire de baisse des impôts, qui sera compensée d'autre part par l'augmentation des bases, ce qui fait que cela pourra se faire d'une manière relativement indolore pour la commune.

M. Mailhé : je trouve qu'il est important de dire ce qu'allait gagner chaque Fonsorbais, parce que, personnellement, quand je paye mes impôts, je ne regarde pas le taux, je regarde le chiffre, ce qui sort de ma poche.

Nous avons abordé, avec Jean-Claude PILET, nous avons beaucoup parlé aussi de la place du solaire dans ce PPI. Tu as bien parlé du solaire, tu as bien amené le sujet en disant que nous ne voulions pas porter seuls le solaire dans l'avenir, mais je pense qu'il faudra le cadrer, faire une charte entre nous, pour que chaque projet de rénovation, ou chaque projet que nous aurons, comporte cette implantation de toitures solaires ; même si dans l'avenir, et je le dis souvent, notre philosophie à ce niveau-là, comme les voitures électriques, risque de changer parce que nous allons voir l'avenir et comment évoluera notre problème climatique et notre problème de développement durable.

Je tiens à remercier Valérie DE COUX, je tiens à remercier Sébastien COUAILLES, je tiens à remercier aussi Jean-Claude PILET, Franck FÉDOU. Personnellement, j'ai un peu moins participé à l'élaboration de ce plan. Merci.

M. Pilet : merci des remerciements.

J'allais souligner, mais je vais quand même le faire, ce travail que nous avons fait. J'ai appelé depuis longtemps, puisque j'étais Élu sur le mandat précédent, à ce que nous arrivions à travailler ces questions budgétaires, comme tous les autres points, le plus en amont possible pour pouvoir être force de propositions et arriver à des consensus. Je suis content que nous ayons pu le faire et de voir que nous nous en sortons avec un résultat que nous pouvons qualifier de positif. Comme tout travail que nous avons construit ensemble, il y a forcément des insatisfactions aussi, mais nous avons fait des compromis et des consensus. Je reviendrai sur les choses que, nous, nous voulons continuer à faire évoluer après. Je pense que ce travail me paraît normal et pour une fois, mais c'est aussi dans quelques autres commissions, nous sommes dans un vrai travail démocratique normal. Donc, je tiens à le souligner et à remercier l'ensemble des acteurs de la commission. Des individus ont été cités, mais je crois que c'est une démarche collective et j'espère qu'elle se poursuivra. Valérie DE COUX a bien dit que des choses devaient être affinées et que nous pourrions avancer dessus. Cela nous permet aussi, comme cela était le cas sur la présentation du Plan de Financement précédent, de n'être que sur de la réaction avec quelque chose qui nous était présenté en disant "ça c'est bien", "ça c'est pas bien", etc. Cela amène une autre dimension et une autre réflexion à notre travail à tous. Donc, je le resouligne, c'est vraiment une bonne chose.

Sur la forme : nous avons travaillé sur des documents, et le document qui nous a été présenté pour le Conseil est quand même différent. Il m'a interpellé sur deux choses : l'introduction, que nous ne partageons pas, très clairement, qui nous paraît être la poursuite d'une campagne électorale, nous n'y souscrivons donc pas. Je ne sais pas quelle sera la vocation de ce document qui était joint à la convocation du Conseil Municipal, mais, que les chapitres "nos choix" soient formulés autrement. Bien préciser que ce sont des choix partagés par tout le monde, par les trois groupes. Donc, peut-être "les choix du Conseil Municipal". Je le soumetts pour aller au bout de la démarche. Je crois que la confusion de l'introduction montre bien qu'une Majorité municipale est à l'œuvre, et puis qu'un travail a été fait beaucoup plus collectif. Vous retiendrez cette proposition ou pas, en tout cas je la formule.

Des remarques nous font dire que nous pourrions aller plus loin dans le fond des propositions. Les subventions aux associations restent constantes. Nous, nous pensons qu'il aurait fallu un retour. Nous avons sollicité les associations dès 2014 en diminuant leurs subventions. Il nous semble que là il y aurait pu avoir un retour avec une aide supérieure. Regret que nous avons.

Sur la question du stade du Trépadé, je pense que les deux groupes Minoritaires restent, nous l'avons exprimé clairement, sur le fait qu'il doit rester un bien public, un espace de loisirs à aménager. Cela peut être des locaux associatifs, etc, mais rester dans cette idée-là. Ce qui nous a été évoqué, c'est qu'il puisse y avoir des logements. Nous l'avons exprimé clairement, nous restons opposés à tous ces projets-là. Je n'y reviens pas, nous avons pu le dire en commission.

Un peu déçus sur le point du développement durable, où le photovoltaïque serait, d'après ce qui nous a été dit, renvoyé plus à des entreprises privées. Mais, il n'y a pas que cela. Pour le gymnase du lycée, qui est une véritable passoire énergétique qu'il faudrait à tout prix solutionner, nous avons fait des propositions : des solutions qui peuvent paraître marginales, mais qui sont importantes, à savoir des récupérateurs d'eau, ou les nouveaux types de production d'énergies grâce au vent, avec des choses assez modernes. Là, nous trouvons que cela ne va pas assez loin, même s'il y a des choses, nous le disons bien.

L'effort qui n'apparaît pas, qui nous semble important, nous en parlerons sûrement à la fin du Conseil avec notre question, concerne la propreté de la ville qui est largement perfectible.

Rappeler aussi que certaines choses sont obligatoires. Dans le document qui nous a été envoyé, dire que ce sont des choses imposées, je pense à l'accessibilité, à la rénovation de l'éclairage, nous sommes obligés de le faire, il faut donc le faire. Et en même temps, c'est aussi tant mieux.

Sur le montant des investissements, sur les propositions que nous avons formulées, nous étions à 15 000 000 €. Vous, c'est à 18 000 000 €. Je pense que cela reste raisonnable, mais, méfiance, parce que nous ne maîtrisons pas tout, nous ne savons pas trop où nous allons. Mais, cela reste, en notre sens, réaliste, mais nous, nous étions un peu moins ambitieux, un peu plus prudents sur le montant total des investissements sur les 6 ans à venir.

Dans les points où nous nous réjouissons, c'est bien évidemment la baisse des impôts. Depuis 2019, de mémoire, nous voulions que ce soit mis en débat et discuté puisqu'il nous semblait qu'il y avait les opportunités pour le faire. Donc, nous nous réjouissons que cela se mette en place et que ce soit de manière continue et progressive. Je pense que nous pouvons aller au-delà de ce que vous proposez, sans mettre en péril les équilibres de la commune. Mais, j'ai entendu que nous aurons l'occasion d'y revenir.

Juste une chose aussi sur les investissements : les sommes qui sont proposées, c'est avec les prêts et l'argent qui viennent du budget de la commune, c'est en dehors des subventions. Il y avait eu une confusion, c'était bien les éléments que j'amenais, les subventions sont à part. Donc, cela vient rajouter des éléments à la recette de notre commune.

Nous nous réjouissons aussi de la gare. Là aussi, je vais rappeler ce qui a été dit depuis 2014, à savoir que c'était presque irrécupérable, etc. Là, vraiment, nous sommes très contents et nous nous associons à ce fait qu'elle soit conservée. J'espère que nous serons associés au projet, que vous arriverez à nous dire aussi, puisque nous avons posé la question lors d'un Conseil précédent, nous avons demandé que cela puisse être associé dans un projet où nous associerions l'ensemble des habitants au devenir de cette gare. Vous n'étiez pas très clairs, une réponse était de dire "c'est la Majorité qui décidera", et puis l'autre partie de ce que nous avons compris dans la réponse "non, nous ferons une réflexion commune". Nous espérons que ce sera une réflexion commune avec les habitants.

Nous nous réjouissons de la création d'emplois. Là aussi, c'était une chose que nous demandions, je ne vais pas revenir sur tous les échanges que nous avons eus et qui auraient dû être dans les documents que nous avons élaborés en octobre ou novembre, je ne me rappelle plus, pour tracer la feuille de route et ce que nous demandions. Nous nous réjouissons donc, 1 : du maintien des emplois pour les départs à la retraite, 2 : des possibilités de création d'emploi.

Nous nous réjouissons aussi que vous ayez retenu un peu la proposition que nous avons faite de mettre des crédits annuels sur des thématiques, par exemple sur les trottoirs, les pistes cyclables. Je précise, nous l'avions évoqué, que cela permettra d'améliorer l'accessibilité, et cela permettra aussi de discuter peut-être ensemble, mais aussi avec la commission accessibilité, des priorités à fixer et d'être dans quelque chose, là aussi, de plus démocratique et de plus participatif. Nous espérons que cela ira au bout de la démarche.

Une précision par rapport au document qui nous a été présenté, qui n'a pas été présenté au public mais que nous, Élus, avons eu, je le précise. Il est question du travail sur les écoles de la Béouzo et du plan de déplacements. Il me semble qu'en commission scolaire il a été dit que nous démarrons par la Béouzo, nous étudierons les plans de déplacements après sur les autres groupes scolaires. Ce n'est pas précisé, il me semble important de le préciser, que c'est d'abord la Béouzo et ensuite les autres écoles.

Concernant le chemin de Bellevue, je rappelle qu'en étant au comité de pilotage, j'avais fait la proposition, puisque ça ne l'était pas, qui a été retenue, nous nous en réjouissons, nous trouvons que c'est une bonne chose. Cela paraît important de le préciser.

Nous aimerions avoir des éclaircissements sur la vente du Pistoulet, puisqu'en commission il nous a été dit que ce serait revendu à prix coutant au Muretain Agglo. Nous en avons débattu en commission des finances. J'espère que nous pourrions revenir là-dessus parce que cela nous interpelle grandement de revendre à prix coutant ce terrain au Muretain Agglo ; en plus avec tout ce qu'il se passe, mais c'est encore une autre question.

Une autre précision sur la présentation qui a été faite, concernant les feux du SDEHG : si j'ai bien tout compris, ce n'est pas de rajouter des feux, mais de payer l'installation des feux déjà en place ; pour ne pas que les gens s'alertent en disant qu'il y aura d'autres feux sur la commune. Il s'agit du paiement, Valérie, tu me diras si je me trompe ...

Mme De Coux : ... oui, c'est le paiement qui n'a toujours pas été fait pour les feux d'Aygalounguo ...

*Arrivée de M. GAUTHIER Jean à 19 h 33,
qui a une procuration de M. BRIANTAIS Paul*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

M. Pilet : ... des gens qui vont le voir vont se dire qu'il va y avoir d'autres feux. Non, c'est le paiement des feux.

J'ai terminé sur tous les points concernant le projet d'investissements pour les 6 ans à venir.

Je voudrais à mon tour, comme nous l'avions fait pour Christine KRIER, remercier Valérie DE COUX qui a animé cette commission en faisant exister les particularités et les différences de chacun en permettant le débat, ce qui, je crois, est une très, très bonne chose, et malgré les divergences idéologiques que nous pouvons avoir, politiques ; nous avons pu débattre parce que je pense que nous sommes respectés. Je le redis, comme nous l'avions fait pour Christine KRIER, nous te remercions d'avoir permis ce travail et de faire vivre la commission ainsi. Nous espérons que la personne qui prendra en charge la question des finances s'inscrira dans cette même logique et démarche. Merci.

Mme De Coux : merci.

Mme la Maire : juste quelques points, M. PILET. Sur les associations, je peux rassurer. La grande majorité se porte extrêmement bien. Nous avons assisté, la semaine dernière, Jean-Philippe BAË et moi-même, à deux assemblées générales. Leur trésorerie est florissante. Quand je dis "florissante", je pèse mes mots. La grande majorité des associations se porte parfaitement bien. Donc, nous serons en capacité de soutenir celles qui sont en difficultés, nous l'avons déjà fait. Si cela est nécessaire, nous y reviendrons. Mais pour autant, augmenter la subvention de l'ensemble des associations ne me paraît pas aujourd'hui nécessaire. Elles ne sont absolument pas demandeuses, d'ailleurs, de cet effort-là de la part de la municipalité.

M. Pilet : excusez-moi. J'entends ce que vous dites. Nous disons autre chose : à un moment donné, nous les avons sollicitées pour faire un effort pour les finances de la commune ...

Mme la Maire : ... dites-nous celles que vous connaissez en difficultés ...

M. Pilet : ... non, je ne vais pas rentrer dans ce petit jeu "dites-nous" ...

Mme la Maire : ... je peux vous dire celles qui sont florissantes. Je suis allée à l'assemblée générale ...

M. Pilet : ... excusez-moi, nous ne sommes pas à l'école, cela ne m'intéresse pas. Je ne parle pas de la même chose. Nous avons, là, pour le coup ...

Mme la Maire : ... M. PILET, ce sont encore une fois des affirmations. Si vous connaissez des associations en grandes difficultés, ...

M. Pilet : ... est-ce que j'ai parlé d'associations ...

Mme la Maire : ... vous nous le dites. Auquel cas, nous irons vers les Présidents ou Présidentes. Sauf qu'ils ne sont venus nous le dire. Personnellement, je peux vous dire à quelles assemblées générales j'ai assisté : c'est l'Ouest Toulousain Basket, et Jean-Philippe BAË a assisté à celle de l'Escalade. Les deux associations en question se portent parfaitement bien, à tel point que le Basket, puisque j'y étais, je l'ai entendu, envisage de renvoyer une partie de leur trésorerie sur la baisse du montant des nouvelles inscriptions qui se feront en septembre. Donc, celles-là vont très bien. Si vous en connaissez en difficultés, que nous ne soyons au courant, ce qui me laisse quand même très perplexe, merci de bien vouloir nous le dire.

M. Pilet : je vais essayer de m'expliquer beaucoup plus clairement. Je n'ai pas parlé de la situation financière des associations. J'ai dit qu'à un moment donné, nous leur avons demandé un effort, que là il y avait des possibilités, cela paraîtrait légitime de les remercier pour peut-être les inciter à faire telle ou telle action, etc. Je ne me place pas sur l'aspect purement pécuniaire, je me place sur l'aspect, 1 : symbolique, 2 : d'envoyer un message : la commune a des marges de manœuvre financière, elle envoie un signe positif aux associations. Point. Je n'ai pas dit autre chose. C'est un message, je vais dire "politique" et de remerciements. Point. Je ne parle pas de trésorerie, etc.

Mme la Maire : le message, nous le leur envoyons très régulièrement par le soutien financier, technique, d'équipements, etc, que nous leur fournissons.

M. Pilet : là, nous sommes d'accord.

Mme la Maire : elles le savent, elles le reconnaissent. Nous clôturons sur les associations.

M. Pilet : juste, je voudrais rajouter ...

M. Mailhé : ... j'aurais ...

M. Pilet : ... excuse-moi, Christophe. Dans les associations, il y a aussi des associations au niveau des écoles, il y a le CCAS, etc, c'est large. Ce ne sont pas que les associations sportives.

Mme la Maire : oui. Mais je vous rappelle que pour notamment les associations caritatives, nous les avons aidées largement lors de la crise Covid en leur octroyant des aides financières supplémentaires ou des bons d'achats dont ont pu bénéficier leurs bénéficiaires.

M. Pilet : nous nous en sommes réjouis puisque nous avons relancé pour qu'elles aient ces aides. Donc, nous nous en sommes félicités quand cela a été fait.

M. Mailhé : juste une petite remarque sur les associations. Certes, peut-être qu'à l'instant T elles se portent bien, mais la crise fait que, notamment pour la Gymnastique, je connais plusieurs associations, les adhésions commencent fortement à chuter. Pour la Gymnastique, je sais qu'il n'y a pas beaucoup de réinscriptions. Il

faut savoir aussi que c'est la principale source de revenus de chaque association. Je ne parle pas d'augmenter le budget cette année. Mais je pense qu'il va falloir suivre de près l'évolution dans l'avenir et l'après Covid pour l'ensemble des associations. Certes, de grosses associations s'en sortent bien, la Gymnastique est une grosse association mais elle perd aussi beaucoup de monde à cause des mesures sanitaires qu'il y a eu sur l'année passée et les gens ont du mal à revenir et à repayer une inscription. C'est donc quelque chose qu'il va falloir suivre de près.

Mme la Maire : je crois que les Présidentes et les Présidents le savent, nous le leur avons dit, et nous sommes à leur disposition si tant est qu'elles aient besoin d'un accompagnement quel qu'il soit. Ils savent à quelle porte venir taper. Jean-Philippe BAË, moi-même et Jean-Luc BARBA sommes tout à fait à leur disposition pour en discuter avec eux.

Concernant le stade : je crois que là-dessus nous nous sommes clairement exprimés. Sur le stade, nous évoquons le fait qu'il puisse s'agir d'une résidence Séniors, au fond de la parcelle, avec par ailleurs un aménagement pour laisser l'espace vert nécessaire et suffisant pour l'école, et l'aménagement d'un parc dont pourra bénéficier l'ensemble de la population.

Sur le gymnase du lycée : je crois, M. PILET, que vous y revenez très régulièrement. Nous vous avons répondu X fois là-dessus. Les bureaux d'études se sont penchés sur le sujet. Il n'y a aucune solution, aucune solution technique pour isoler le gymnase du lycée. La réponse qui nous a été faite, nous vous l'avons fournie, vous en avez eu la copie, c'est qu'il n'y a pas de solution technique satisfaisante. Si vous voulez un gymnase thermiquement isolé, il faut construire un autre gymnase. Mais, pour celui-ci, tel qu'il est, sa structure ne supportera pas une isolation, quelle qu'elle soit ; malheureusement, il n'est pas fait pour cela. Les bureaux d'études qui se sont penchés sur la question ont tous un avis concordant.

Mme De Coux : la proposition que M. PILET avait faite en commission des finances, était justement de revoir la toiture du gymnase du lycée en y mettant des panneaux photovoltaïques. J'avais effectivement posé la question à M. BIALÉS qui m'a répondu que c'était absolument impossible.

Mme la Maire : la structure est faite uniquement pour supporter une grosse bâche plastique, c'est une grosse tente. Elle ne peut pas supporter autre chose.

M. Pilet : Christophe BONNET va répondre sur ce point de manière très précise et technique. Si vous avez regardé les documents que nous avons fournis, les sommes que nous mettions en jeu, ce n'était pas pour rien. Je crois qu'il faut régler ce problème. Nous ne lâcherons pas le morceau, il faut le régler. Nous ne pouvons pas laisser un bâtiment comme cela, qui est une passoire énergétique ; ce n'est pas possible.

Juste sur le stade du Trépadé : vous avez parlé d'une résidence Séniors. Est-ce que vous pouvez préciser ce que cela veut dire ?

Mme la Maire : au fur et à mesure de l'avancée de notre réflexion et des travaux que nous ferons, nous vous en tiendrons informés. Pour l'instant, la base de notre réflexion est celle-ci.

M. Pilet : parce que pour l'instant, il est impossible de créer des maisons de retraite ou d'ouvrir des espaces, c'est bloqué sur notre territoire.

Mme la Maire : nous n'avons pas parlé de maison de retraite.

M. Pilet : d'accord.

Mme la Maire : je parle d'une résidence Séniors. C'est à définir et à travailler. Donc, lorsque nous aurons avancé là-dessus, nous vous tiendrons informés.

Vous avez parlé d'accessibilité. Je vous rassure, tous les travaux qui seront entrepris en termes d'aménagements, de trottoirs, de voirie, quels qu'ils soient, seront bien entendu accessibles aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), accessibles en fonction du handicap. Nous continuons d'avancer. Nous avons beaucoup travaillé sur les bâtiments, pour lesquels la quasi-totalité des travaux d'accessibilité, tous handicaps confondus, ont été faits au cours du mandat précédent. Là, maintenant, il faut que nous nous occupions de la voirie. Dans ce cadre-là, il n'y a pas d'Ad'AP car l'Agenda d'Accessibilité Programmée ne porte que sur l'accessibilité des bâtiments. Donc, sur la voirie, ce sera sur les trottoirs, sur l'accès aux différents lieux publics. Nous sommes sur un autre registre. Il n'y a pas de contrat à passer avec les services de l'État, c'est la commune qui le portera au travers des travaux qui seront faits, à la fois, bien-entendu, sur du neuf, nous le verrons notamment sur la route de Tarbes, et également sur tous les espaces qui nécessiteront la prise en compte de cette problématique d'accessibilité.

Quant à l'éclairage, vous avez bien vu qu'un montant conséquent est prévu chaque année. C'est à la fois pour de la réparation d'anciens lampadaires, mais c'est également pour une rénovation complète, c'est-à-dire supprimer de façon progressive, et là aussi nous avons un calendrier, l'ensemble des lampadaires boules que nous retrouvons dans les anciens lotissements de la ville. Donc, cela vient d'être fait au lotissement Cantalou. Une programmation est faite sur l'ensemble de ces équipements-là, parce que ceux-là sont consommateurs de beaucoup d'énergie, et nous allons bien-entendu passer sur du LED et sur un éclairage de meilleure qualité.

Vous avez parlé de 15 000 000 € que vous aviez proposés en investissement. Nous en avons mis 18. Les 3 000 000 € en plus sur le mandat ne mettent pas en péril les finances de la commune. Nous le voyons bien au travers de la capacité que nous avons de porter ces travaux-là avec des emprunts supplémentaires qui n'aggravent pas notre situation, qui est au demeurant tout à fait satisfaisante. Donc, nous allons rester avec un niveau d'endettement tout à fait correct pour la strate de notre commune. Si nous en faisons moins, ce sera tout à fait regrettable parce que ce sera au détriment des aménagements à porter, et vous-mêmes le reconnaissez, il y a beaucoup de choses à faire. Si nous voulons pouvoir porter tout ce que nous avons l'intention de faire, il faut s'en donner les moyens, nous partons donc sur 18 000 000 € sur le mandat. Cela reste tout à fait raisonnable et tout à fait à notre portée.

Vous avez évoqué Pistoulet. L'objectif n'est pas de faire du bénéfice sur Pistoulet, l'objectif est de créer de l'activité, de l'activité qui portera également de l'emploi. Cela veut dire derrière des taxes qui rentrent, à la fois au Muretain Agglo, puisque c'est ce dernier qui perçoit toutes les taxes liées à l'activité économique, mais c'est également de la Taxe Foncière pour la commune. Donc l'idée majeure, c'est plus de services pour les Fonsorbais et de la création d'emplois sur la commune, mais pas forcément de faire du bénéfice sur le terrain. Aujourd'hui, nous travaillons ce dossier-là avec le Muretain Agglo. Nous avançons, cela ne fait pas de doute. Comment cela s'organisera, aujourd'hui nous ne pouvons pas vous répondre. Mais dès que nous aurons les informations nécessaires et suffisantes et que les choses auront été clairement posées, nous vous en tiendrons informés. Un certain nombre d'études est lancé en terme de faisabilité pour tout ce qui relève de l'archéologie. Donc, nous avançons et espérons pouvoir sortir quelque chose relativement rapidement, et en informer les riverains et les Fonsorbais, pour aboutir à un projet qui sera qualitatif, ne générant pas de nuisance pour les riverains et qui permette aux Fonsorbais de trouver les services dont ils ont besoin, qu'ils n'ont pas forcément sur la commune ; et répondre également aux besoins d'un certain nombre d'entrepreneurs qui sont à la recherche, quelles que soient leurs activités, de locaux et de surfaces suffisantes pour pouvoir s'implanter à Fonsorbes, ou continuer leurs activités dans de meilleures conditions.

M. Pilet : juste pour rappeler que le Muretain Agglo, quand il nous restitue des biens et qu'il vend, il ne nous les redonne pas gratuitement.

Mme la Maire : en l'occurrence, le Muretain Agglo prend en charge toutes les études ; et vous imaginez le coût que représentent les études pour ...

M. Pilet : ... je ne sais pas, nous n'avons pas les éléments là-dessus ...

Mme la Maire : ... il a la compétence développement économique, il porte donc toutes les études. Vous voyez bien, chaque fois que nous nous adressons à un bureau d'études, le coût que peut représenter la moindre étude.

M. Pilet : c'est la compétence, c'est normal.

Mme la Maire : oui. Mais ce n'est pas nous qui le payons. Il le paye.

M. Pilet : oui, mais il le paye avec la participation de chaque commune, avec les impôts de chaque habitant du Muretain Agglo. Donc, c'est normal, c'est de la compétence.

Mme la Maire : oui.

M. Pilet : vous allez me dire si j'extrapole, mais là, vous êtes en train de me dire que nous leur faisons à prix coûtant parce qu'il paye les études ?

Mme la Maire : non, je ne vous dis pas cela, je vous dis que ce qui est important pour nous, c'est que Pistoulet sorte. Et pour que Pistoulet sorte avec les activités nécessaires à la vie de la ville et de ses habitants, c'est le Muretain Agglo qui fait. Si nous pouvons faire du bénéfice, tant mieux. Si nous n'en faisons pas, cela ne me paraît pas dramatique, dans le sens où, derrière, il y aura des retours en terme de fiscalité, et cela sera quelque chose de pérenne, que nous toucherons pendant des années, que ce soit le Foncier Bâti ou les Taxes d'Aménagement.

M. Pilet : nous aurons l'occasion d'en reparler, parce que de l'autre côté nous avons les études pour les études foncières, etc, pour dégager des marges financières. Là, nous avons une opportunité. J'ai du mal à suivre la logique.

Mme la Maire : la marge financière, M. PILET, viendra au fil des années parce que le Foncier Bâti rentrera dans les caisses de la commune.

M. Pilet : cela, je l'ai compris ...

Mme la Maire : ... et ce ne sera pas négligeable ...

M. Pilet : ... il y a la logique de payer un bureau d'études pour réaliser une stratégie foncière en nous disant qu'il faut acheter des terrains pour les revendre ; là, c'est le cas, et là nous ne serions plus dans la même logique. J'ai du mal à suivre ... nous en reparlerons, parce que pour moi c'est incompréhensible.

Mme la Maire : oui, nous en reparlerons. Je crois avoir été claire dans mes explications.

M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : je voudrais répondre sur un certain point, comme celui de la toiture du gymnase du lycée. Vous dites que ce n'est pas techniquement possible. Aujourd'hui, en

terme de bâtiment, tout est possible. Tout dépend des moyens que nous voulons donner. J'ai quand même souvenir qu'à la gare rien n'était possible. Et aujourd'hui, tout est quasiment possible.

Mme la Maire : expliquez-nous ce qu'il est possible de faire, M. BONNET.

M Bonnet : ce n'est pas à moi de vous expliquer. Tout dépend de la feuille de route que vous donnez au bureau d'études pour qu'il vous réponde. Si effectivement vous lui dites "en l'état actuel des choses, est-ce que je peux mettre une isolation sur cette toiture ?", bien-sûr qu'il va vous répondre "non". Par contre, si vous lui dites "je veux rénover ce bâtiment pour que l'on fasse des économies d'énergies, qu'on l'isole pour que les gens puissent l'utiliser en toute tranquillité et ne pas avoir froid, même s'ils sont des sportifs et qu'ils se bougent", c'est différent. Ce que je veux dire, c'est que tout dépend de la feuille de route que vous donnez. Comme pour la gare : je rappelle qu'à l'époque rien n'était possible. M. MARIN nous avait bien dit à l'époque que c'était trop cher, que nous ne nous en sortirions jamais, que ... tout, tout, et un bureau d'études avait travaillé sur le sujet, et qu'il fallait faire des travaux incommensurables pour au moins la sauvegarder. Aujourd'hui, vous prévoyez dans le budget une somme qui n'est quand même pas astronomique pour au moins sauvegarder le bâtiment ; et c'est très bien, c'est du patrimoine communal.

Concernant le handicap : vous revenez dessus systématiquement. C'est la loi qui vous l'impose, ni plus, ni moins, y compris sur la voirie. Aujourd'hui, nous devons la rendre accessible dans le cadre des travaux que nous faisons. Donc, ce n'est pas votre volonté, c'est la loi qui vous l'impose.

Concernant les solutions pour l'éclairage, nous vous avons proposé sur des Conseils Municipaux précédents d'aller au-delà du LED. Là aussi, c'est une obligation, il faut passer au LED, il n'y a pas de mystère. Aujourd'hui, il faut faire des économies d'énergies, les lampes incandescentes n'existent plus, donc nous passons au LED. Mais, il y a d'autres solutions, sur lesquelles nous pourrions aller beaucoup plus loin, comme je vous l'avais déjà dit quand nous en avons parlé à propos de la route de Bragot. Vous pourrez reprendre peut-être les derniers Conseils Municipaux.

Voilà pour ces points-là.

Mme la Maire : très bien. Je vous remercie tous d'avoir participé à ce débat. Encore merci à Valérie DE COUX.

5 - LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES (délibération n° 2021-088)

Mme De Coux : l'exonération temporaire applicable aux constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation a été réintroduite en totalité à l'occasion de la réforme sur la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales, prévue par l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020.

Jusqu'alors, les communes et les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre pouvaient délibérer, dans les conditions de l'article 1639 A bis du CGI (Code Général des Impôts), pour supprimer cette exonération, soit pour l'ensemble des locaux d'habitation, ou uniquement ceux qui ne faisaient pas l'objet de prêts aidés de l'État. Le Conseil Municipal avait voté, le 26 mars 2015, la suppression de l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) en faveur des constructions nouvelles pour tous les immeubles à usage d'habitation.

A compter du 1^{er} janvier 2021, l'exonération de Foncier Bâti de deux ans appliquée aux constructions nouvelles redevient automatique pour toutes les collectivités, y compris pour celles qui l'avaient supprimée. Depuis cette même date, les collectivités ont retrouvé leur pouvoir d'assiette sur le Foncier Bâti et peuvent donc revenir sur l'exonération de deux ans mise en place par la loi. Elles doivent pour ce faire délibérer avant le 1^{er} octobre, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2022, pour les logements achevés en 2021.

En effet, l'article 1383 du Code Général des Impôts prévoit la possibilité de limiter l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il ne sera plus possible de revenir sur l'exonération en totalité. En effet, les communes sont autorisées à moduler le taux de l'exonération par tranche de 10 %, jusqu'à un taux minimum de 40 %. Elles pourront ainsi décider de limiter pour l'année suivante l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable, pour tous les immeubles d'habitation ou uniquement pour les immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État.

En outre, cet article dispose également que les locaux à usage d'habitation qui auraient bénéficié, au titre de 2021, de l'exonération prévue dans la rédaction de cet article en vigueur au 31 décembre 2020 (soit les locaux achevés en 2019 et 2020), sont exonérés de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour la durée restant à

courir selon les modalités prévues au II de l'article 1382-0 du CGI, soit à hauteur de l'exonération dont le local bénéficiait avant la redescende de la part départementale.

Ainsi, pour la ville de Fonsorbes :

- pour les impositions établies au titre de 2020 (locaux à usage d'habitation achevés en 2018 ou 2019), la part communale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties n'a pas été exonérée ; la délibération de 2015 qui supprime l'exonération de deux ans de la TFPB conformément à l'article 1383 du CGI dans sa rédaction actuelle reste applicable.
- pour les impositions établies au titre de 2021 (locaux d'habitation achevés en 2019 ou 2020), l'exonération de deux ans de la TFPB est maintenue à hauteur de la part départementale de la TFPB transférée à la commune. Un abattement représentatif de cette exonération partielle sera appliqué à la base d'imposition de ces locaux selon les modalités prévues au II de l'article 1382-0 du CGI. L'effet de la délibération de 2015 supprimant l'exonération est donc préservé à hauteur de la part communale avant la réforme.
- pour les impositions établies au titre de 2022 :
 - pour les locaux d'habitation achevés en 2020, le régime décrit ci-dessus pour les impositions 2021 reste applicable.
 - pour les locaux d'habitation achevés en 2021, l'exonération de deux ans de la TFPB sera totale, sauf délibération contraire, pour limiter l'exonération, prise avant le 1^{er} octobre 2021.

Il est proposé de limiter l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 40 %, car notre volonté est d'étudier la possibilité de baisser la fiscalité pour l'ensemble des Fonsorbais et non pas seulement pour les nouveaux habitants. De plus, nous estimons que les constructions nouvelles impliquent des aménagements des équipements publics.

La limitation de l'exonération à 40 % s'appliquera sur la base imposable des constructions nouvelles achevées, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2022, pour tous les immeubles à usage d'habitation. Pendant les deux premières années, le propriétaire ne sera donc assujéti à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties que sur 60 % de la valeur foncière de son bien.

La commission des finances a examiné ce dossier le 23 juin 2021. Le coût estimatif de cette exonération a été demandé, sachant que cela est fonction du nombre de nouvelles constructions.

Détail du coût de l'exonération :

Année 2021 : bases susceptibles d'être exonérées : 109 007

TFPB : $109\,007 \times 55,60\% = 60\,607,89\text{ €}$

- Si exonération à 40 % : perte de $60\,607,89\text{ €} \times 40\% = 24\,243\text{ €}$
- Si exonération à 50 % : perte de $60\,607,89\text{ €} \times 50\% = 30\,304\text{ €}$
- Si exonération à 80 % : perte de $60\,607,89\text{ €} \times 80\% = 48\,486\text{ €}$
- Si exonération à 100 % : perte de $60\,607,89\text{ €}$

L'exonération minimale étant de 40 %, si la commune choisissait d'exonérer à 100 % elle perdrait donc $60\,607,89\text{ €} - 24\,243\text{ €} = 36\,365\text{ €}$ de recettes fiscales en plus de la perte imputable aux 40 %.

En commission des finances, nous avons parlé d'un chiffre de 35 000 €. Donc là, nous avons tenu à vous donner un calcul détaillé pour que les choses soient claires parce qu'il est vrai que c'est quelque chose d'assez complexe, je ne sais pas si tout le monde a suivi jusqu'au bout. Donc, nous avons mis des chiffres pour vous donner une idée. De toute façon, la commune perd effectivement de l'argent avec cette exonération puisque la part départementale du Foncier Bâti remplace la Taxe d'Habitation, qui elle de toute façon, avant, n'était pas exonérée. Donc, cette exonération de la part départementale est effectivement une perte de ressources pour la commune. Donc, si la commune décidait de maintenir cette exonération à 100 %, elle perdrait 35 000 € de plus qu'avec cette exonération obligatoire au niveau de 40 %.

J'espère que j'ai été claire. Avez-vous des questions ou des observations ?

M. Mailhé : je recherche sur la note de synthèse, je pense qu'il y a une erreur de formulation de la phrase. Ce n'est pas un minimum en fait. Je le retrouverai, tout à l'heure, je vous le dirai.

Nous en avons beaucoup parlé en commission des finances, encore une fois cela s'est bien passé, merci Valérie. La seule question que j'avais, une question intéressante, celle de savoir qu'elle était la position des communes limitrophes à Fonsorbes sur cette exonération et de savoir qu'elle était leur taux. Parce que nous travaillons quand même tous ensemble, je pense que c'est intéressant de connaître leur taux et de savoir comment elles se sont positionnées.

Mme De Coux : j'avais posé la question à M. COUAILLES pour savoir comment effectivement cela se passait dans les communes alentours. Il m'avait dit que, de manière générale, avant la réforme sur la Taxe d'Habitation, de plus en plus de communes revenaient sur cette exonération de deux ans. Après, est-ce que ces communes-là qui avaient supprimé cette exonération feront comme nous ? Elles ont jusqu'au 1^{er} octobre.

Cela ne semble pas encore avoir été voté dans la plupart des communes. Nous ne sommes pas en mesure de dire que les communes autour de nous reviendront sur ce niveau de 40 % de manière à limiter leurs pertes ; nous ne le savons pas. Mais, certaines communes étaient déjà revenues sur cette exonération de deux ans.

Mme la Maire : je ne crois pas qu'il soit nécessaire en plus de se positionner par rapport à ce que décident ou ne décident pas les communes voisines. Nous parlons du budget communal, des recettes fiscales de notre commune. Nous savons que malgré ce que sont nos niveaux d'imposition, cela ne rebute pas les nouveaux arrivants puisque les gens qui cherchent des terrains à acheter à Fonsorbes sont nombreux, mais ne trouvent pas ce qu'ils souhaitent ; il y a très peu d'offres, avec des prix très élevés, et les terrains se vendent. Ce qui prouve bien que cela ne rebute pas qui que ce soit de venir habiter Fonsorbes avec la non exonération que nous avons mise en place sur les deux ans et notre niveau d'imposition.

M. Mailhé : je ne parle pas de dire que nous allons nous calquer sur les autres communes. C'était pour connaître leur position et savoir à combien elles allaient mettre cet abattement.

M. Pilet : je vais rebondir sur ce que vous venez de dire. Cela rebute les gens les moins fortunés. Mais cela dépend du regard que nous avons.

Nous allons voter pour cette réduction à 40 %, nous n'allons pas batailler sur les taux. Nous nous donnerons plutôt rendez-vous sur la baisse des impôts, parce que cela dégage des recettes. Donc, nous redonnerons rendez-vous un peu plus tard pour arriver à prouver que nous pouvons faire une baisse d'impôts un peu plus conséquente. Merci.

Mme la Maire : faire une baisse d'impôts conséquente veut dire avoir moins d'autofinancement. Et, pour porter les projets, soit nous gardons les mêmes et nous empruntons davantage, soit nous en faisons moins. C'est un choix. C'est notre choix à nous, M. PILET, ...

M. Pilet : ... nous en reparlerons en temps voulu avec les chiffres.

Mme la Maire : très bien.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de la TFPB en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : excusez-moi, j'ai juste oublié de vous apporter une réponse, M. PILET, par rapport à la difficulté d'accession à la propriété. C'est bien pour cela que sur les logements sociaux, une partie est en accession à la propriété, pour justement permettre aux familles modestes, qui, sans passer par là, ne pourraient pas devenir propriétaires à terme. C'est donc quelque chose que nous prenons en considération.

M. Pilet : c'est une obligation légale, là aussi ; excusez-moi, c'est une obligation légale ...

Mme la Maire : ... non ...

M. Pilet : ... par rapport au logement social, c'est une obligation.

Mme la Maire : tout est fonction du taux de pourcentage de logements sociaux que nous mettons à l'accession à la propriété.

6 - CONCESSION DE SERVICE POUR LA CONCEPTION, LA RÉGIE PUBLICITAIRE ET L'IMPRESSION DU GUIDE PRATIQUE ET DU PLAN DE LA VILLE (délibération n° 2021-089)

Mme Voisin, Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne et démocratie participative" : une consultation a été lancée en procédure adaptée avec publicité le 3 mai 2021 pour la concession de service portant sur la conception, la régie publicitaire et l'impression du guide pratique et du plan de la ville. Deux offres ont été déposées.

La concession est conclue pour une période de trois ans à compter de la date de notification.

La concession précise que le titulaire se rémunère sur la vente des annonces publicitaires contenues dans le guide pratique et le plan de la ville. Il assume le risque d'exploitation et il n'est pas assuré d'amortir les coûts liés à l'exploitation du service.

Suite au rapport d'analyse des offres et à la réunion de la commission d'appels d'offres du 21 juin 2021, il est proposé d'attribuer la concession à l'entreprise SARL AF COMMUNICATION.

Le tableau d'analyse des offres était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

L'entreprise AF COMMUNICATION, classée en première position, se trouve à MONTÉLIMAR, mais les prospecteurs sont locaux (dont un à Grenade sur Garonne).

D'autre part, cette entreprise s'est engagée à confier l'impression des supports à un imprimeur local, dans la mesure où celui-ci sera bien équipé pour maintenir le niveau de qualité attendu et un prix de marché habituel. Compte-tenu de cet élément, la société AF COMMUNICATION n'a pas la note maximale pour la démarche en matière de protection de l'environnement.

Les questions posées par la commission d'appel d'offres portaient sur la fréquence d'édition du plan, le nombre d'exemplaires pour cette publication et sur la propriété de la maquette.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

M. Bonnet : je n'avais pas pu assister à la commission d'appel d'offres par rapport à son heure.

J'avais posé des questions. Par contre, il me semble, de mémoire, ne pas avoir eu un retour concernant la maquette, savoir si elle nous appartenait au final ou pas. Puisque, comme je l'avais évoqué dans mes questions, c'était de savoir si les 8 000 exemplaires édités étaient suffisants au vu du développement de la commune. Savoir donc si éventuellement la maquette pourrait nous appartenir, puisque comme nous l'avons évoqué l'autre jour au niveau de l'atelier patrimoine, nous pouvons parfois avoir besoin de travailler sur le plan ; et si nous avons un document qui peut être utilisable par la collectivité, ce n'est que mieux. Premier point.

Deuxième point : nous posions la question quand même de savoir s'il ne fallait pas que nous évoluions un petit peu, et que nous arrêtions de faire des plans papier, puisque c'est un peu la réponse qui m'avait été faite, alors qu'il y a aujourd'hui de nombreuses possibilités d'avoir le plan d'une commune via toutes les applications sur les smartphones que nous pouvons avoir.

Par rapport aussi au document que vous éditez sur le guide pratique, où systématiquement l'imprimeur fait appel aux commerçants, aux artisans, à des annonceurs, contre rémunération pour effectivement financer ce document-là : est-ce qu'il n'y a pas d'autres possibilités de faire quelque chose aujourd'hui de numérique pour éviter aussi, je vais employer un mot qui risque de vous offusquer, mais je n'en trouve pas un autre "une taxation" supplémentaire ? Pour éviter surtout aujourd'hui, dans la période actuelle, où nous nous sommes rendus compte que beaucoup d'entreprises et de commerçants ont eu quand même quelques difficultés. Avez-vous une réflexion à ce niveau-là ? Est-ce que vous avez déjà travaillé sur cette prospective ?

Mme Voisin : par rapport à la publicité, nous avons financé l'avant-dernier guide pratique, justement parce qu'à cause de la crise Covid nous ne voulions pas solliciter les commerçants. Mais, certains commerçants, au contraire, se sont plaints de ne pas pouvoir faire de la publicité, parce que la publicité leur fait aussi venir du monde. Ce n'est pas une taxe supplémentaire du fait que c'est quand même volontaire ... non, j'entends bien. Personne n'oblige les commerçants à prendre une page de publicité.

Concernant la quantité de 8 000 exemplaires sur trois ans, elle est largement suffisante. D'abord parce qu'il y a le plan en version numérique, et que la plupart des gens regardent plutôt un GPS.

Les solutions uniquement numériques pénaliseraient quand même une bonne partie de la population qui se sert encore de papier, me semble-t-il.

M. Bonnet : et concernant la propriété de la maquette du plan, au moins ? Est-ce que nous pouvons avoir un document qui puisse être utilisé par nos services ?

Mme Voisin : honnêtement, sur le plan légal, je n'ai pas la réponse, je suis désolée, je vous la donnerai. Ce que je sais, c'est que nous avons vu des erreurs sur le plan imprimé, et le prestataire nous a modifié le plan numérique à plusieurs reprises. Donc, nous avons la possibilité de l'utiliser. Mais, je ne vous garantis pas que sur le plan juridique nous sommes propriétaires. Je vous donnerai la réponse.

M. Bonnet : c'est parce que lors de l'atelier patrimoine, vraiment, nous avions dit que nous pourrions ajouter sur le plan des cheminements, des parcours, avec des annotations, c'est dans ce cadre-là ; pouvoir utiliser ce plan aussi à d'autres fins, et de ne pas être obligés systématiquement de demander à un prestataire extérieur de retravailler un nouveau plan.

Mme Voisin : tout à fait. Je pense que c'est possible parce que justement, nous avons refait les cartes des Conseils de Quartiers sur le site, à partir du nouveau plan. Mais, je préfère vous donner la réponse plus sûre plus tard.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la concession de service relative à la conception, la régie publicitaire et l'impression du guide pratique et du plan de la commune à l'entreprise SARL AF COMMUNICATION et de l'autoriser à signer le contrat de concession de service.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - ACQUISITION DE PARCELLES SISES ROUTE DE MAGNE - PISTE CYCLABLE (délibérations n° 2021-090 à 2021-093)

Mme la Maire : juste pour que vous les situiez correctement : ce sont des parcelles qui se trouvent au début de la route de Magne, c'est pour assurer la continuité entre la route de Bragot et le chemin de la Bergère. Nous vous proposons donc de procéder à l'acquisition des parcelles indiquées ci-dessous, sises route de Magne, pour la réalisation d'un cheminement piétonnier/piste cyclable :

RÉFÉRENCES CADASTRALES	SUPERFICIES	SITUATION	PROPRIÉTAIRES
AB n° 266 (partie)	3 m ²	route de Magne 31470 FONSORBES	Mme BOUCHEREAU et M. MUZETTE
AB n° 267 (partie)	21 m ²	route de Magne 31470 FONSORBES	Mme et M. ANDRIEU
AB n° 268 (partie)	3 m ²	route de Magne 31470 FONSORBES	Mme DOUMENG
AB n° 269 (partie)	17 m ²	route de Magne 31470 FONSORBES	Mme et M. PASQUIER

Deux servitudes d'empiètement de coffret électrique seraient établies au profit des propriétaires actuels des parcelles cadastrées AB n° 267 et AB n° 269.

Ces parties de ces quatre parcelles constitueraient une partie du cheminement piétons/cycles de cette portion de la route de Magne.

Cette transaction s'opèrerait à l'euro symbolique. Les frais notariés et de géomètre seraient à la charge de la commune.

Il est également proposé de classer ces parties de parcelles dans le domaine public routier communal.

Vous avez donc vu les plans.

Les travaux de réalisation du cheminement piétonnier sont prévus à l'automne.

Avez-vous des questions ?

M. Bonnet : là, nous n'évoquons pas la nouvelle résidence ? Est-ce que le terrain de cette nouvelle résidence, l'angle de la clôture est en retrait, est-ce que cela a déjà été pris en compte ? Ou ...

Mme la Maire : ... cela a déjà été pris en compte. C'est-à-dire que la continuité sera assurée depuis l'intersection Bragot/Magne, et ne gênera pas notamment le futur REV (Réseau Express Vélo) qui devrait passer par là, si tant est que ce côté soit choisi par le Département, jusqu'au chemin de la Bergère.

M. Bonnet : parce que sur les plans qui nous sont fournis, nous voyons une clôture qui n'est pas du tout alignée avec ce retrait que vous récupérez. A partir de la parcelle AB 253, nous voyons une clôture située avant ce retrait. C'est pour cela que je posais la question.

Mme la Maire : nous sommes allés jusqu'en limite de propriété des 4 parcelles citées précédemment. Par contre, il y en a une qui se trouve juste au niveau de l'intersection avec le chemin de la Bergère, où il y a un petit débord qui appartient aux riverains. Il n'est pas nécessaire pour la construction de la piste cyclable dont la largeur est largement suffisante.

M. Bonnet : ce n'est pas de ce côté-là, c'est de l'autre côté, en amont, côté Bragot. Côté Bragot, quand nous voyons les deux plans qui nous sont fournis, vous faites bien un retrait, peut-être pas d'un mètre, mais sur les parcelles 253, 254, 255 et 256, à priori, ce retrait n'y est pas.

Mme la Maire : cela a été vu d'ores et déjà par les services, c'est notamment le Muretain Agglo qui a commencé à travailler là-dessus. Il n'y a pas à ma connaissance de problème particulier, la continuité sera assurée sur toute la longueur, et sur toute la largeur.

M. Bonnet : d'accord.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition d'une partie des parcelles ci-dessus définies pour l'euro symbolique, d'approuver le classement de ces parties de parcelles dans le domaine public routier communal et d'approuver qu'une servitude d'empiètement de coffret électrique soit établie au profit des propriétaires actuels des parcelles cadastrées AB n° 267 et AB n° 269.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES CADASTRÉES BX N° 154 ET BX N° 155 (délibération n° 2021-094)

Mme la Maire : ce sont les procédures habituelles.

Une délibération de transfert d'office dans le domaine public de ces parcelles a été adoptée le 26 février 2009. Parmi ces parcelles, étaient recensées les parcelles cadastrées suivantes :

- BX n° 154 sise chemin de la Flambanto
- BX n° 155 sise chemin de la Flambanto

Cependant, la délibération du 26 février 2009 ne suffit pas à acter leur transfert car elle ne comporte pas les mentions obligatoires de chaque parcelle pour être publiée au service chargé de la publicité foncière de Muret.

Aussi, il est proposé de prendre une nouvelle délibération comprenant toutes les mentions obligatoires pour la publicité foncière, permettant ainsi à cet acte administratif du Conseil Municipal d'être publié par le service de conservation des hypothèques pour acter le transfert des parcelles précitées.

Le plan et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme - VRD du 21 juin 2021.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de transférer d'office les parcelles cadastrées section BX n° 154 et BX n° 155 dans le domaine communal de Fonsorbes.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Bonnet : excusez-moi. A partir de celle-ci, nous aurons tout soldé ? Parce que ce n'est pas la première délibération au niveau de Flambanto, nous avons déjà pris une délibération sur les deux terrains précédents.

Mme la Maire : ... je ne crois pas que nous ayons tout soldé. Sur ce secteur, je ne peux pas vous dire. Mais je sais qu'il y a encore des actes administratifs à passer, et que c'est un travail fort long. Nous avons beaucoup avancé sur le mandat précédent. Cela date de 2009.

M. Bonnet : nous ne travaillons pas par zone ? Parce que les terrains à côté avaient déjà été traités trois ou quatre Conseils en arrière.

Mme la Maire : nous travaillons également en fonction des retours que nous avons des propriétaires, et cela ne se fait pas sur un claquement de doigts. Mme CARAVACA, qui porte ces dossiers, est en charge de nombreux autres dossiers qui ne traitent pas uniquement de ces problématiques d'actes administratifs. Donc, elle avance, doucement mais sûrement. L'objectif est d'arriver à solder la totalité de ce dossier lié à la délibération du 26 février 2009.

M. Mailhé : une petite question : je vois que ce dossier a été examiné par la commission urbanisme-VRD du 21 juin 2021. Je ne suis pas sûr qu'elle ait été convoquée, ou alors je n'ai pas reçu de mail.

Mme la Maire : elle ne s'est pas tenue ?

M. Séverac, Premier Adjoint : si. La commission commune urbanisme/intercommunalité qui a parlé du PLH le 21 juin, la question a été abordée, puisque c'est moi qui l'ai faite.

M. Mailhé : c'était le 23 juin.

M. Séverac : non, c'était le lundi 21, il me semble.

M. Mailhé : j'ai regardé le compte-rendu justement, parce que je me suis posé la question de savoir si ce n'était pas celle-là, et c'était le 23 juin.

Mme la Maire : nous n'allons pas pinailler sur les dates.

M. Séverac : le 21 ou 23, c'est celle où nous avons parlé du PLH.

M. Bonnet : nous n'en avons pas souvenir non plus.

M. Séverac : c'était le premier point abordé.

M. Bonnet : nous n'en avons pas souvenir non plus avec Jean-Claude PILET.

Mme la Maire : Philippe SÉVERAC est passé très rapidement dessus, en disant que c'était comme d'habitude, un acte administratif. Effectivement, j'étais là, je peux en témoigner ... Ah, nous sommes d'accord M. PILET, merci.

9 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR LA TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE SPORT SYNTHÉTIQUE AU COMPLEXE SPORTIF DES BOULBÈNES (délibération n° 2021-095)

Mme la Maire : par rapport à ce terrain, j'ai une très bonne nouvelle à vous annoncer, puisque nous avons eu l'avis de la commission permanente qui nous accorde bien, dans le cadre du contrat de territoire, les 30 % espérés, c'est-à-dire 153 795 €.

Nous sollicitons la Fédération Française de Football, dont nous espérons qu'elle nous soutiendra, dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur, pour un montant de 20 000 €.

M. Mailhé : une petite remarque, suite au Conseil Municipal où nous avons voté les budgets : Aurélie ROUER et Audrey RICHARD sont membres du Directoire du Football, ils utiliseront bien ces terrains, donc elles ne participeront pas au vote.

*Mmes ROUER Aurélie et RICHARD Audrey, ne pouvant être juges et parties
ne participent pas au vote*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football (FFF) pour les travaux de transformation d'un terrain de football stabilisé en terrain synthétique au complexe sportif des Boulbènes.

VOTE		
Pour :	30	
Contre :	0	
Abstention :	0	
Ne participent pas au vote :	2 (Mmes Richard et Rouer)	

Mme la Maire : en fait, nous espérons un total de recettes de 382 268 € dans le cadre des subventions espérées, ou d'ores et déjà accordées, à savoir :

DÉPENSES	MONTANTS
Travaux	512 650,00 €
Études divers	25 180,00 €
Maîtrise d'œuvre	24 300,00 €
TOTAL DÉPENSES H.T.	562 130,00 €
TVA	112 426,00 €
TOTAL DÉPENSES TTC	674 556,00 €
RECETTES	MONTANTS
Subvention espérée de la Fédération Française de Football	20 000,00 €
Subvention espérée du Conseil Départemental - Contrat de territoire 2021	153 795,00 €
Subvention espérée de la région - Dispositif Bourg-Centre	97 819,50 €
FCTVA (à percevoir en 2022-2023)	110 654,17 €
TOTAL RECETTES ESPÉRÉES	382 268,67 €
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	292 287,33 €

10 - LE MURETAIN AGGLO - PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2022-2027 (délibération n° 2021-096)

M. Séverac, Premier Adjoint délégué à l'aménagement du territoire : ce projet de Programme Local de l'Habitat 2022-2027 a été déjà présenté en Conseil d'Administration du CCAS le 16 juin et à la commission commune intercommunalité/urbanisme, dont nous venons de parler, du 21 juin qui a permis des échanges constructifs et intéressants, repris dans le projet de délibération qui vous a été envoyé. Pour l'ensemble de nos collègues et du public, il s'agit :

Suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération du Muretain, de la Communauté de Communes Axe Sud et de la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès, le Muretain Agglo a engagé la procédure d'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce projet de PLH a été réalisé sur la base d'un diagnostic construit en partenariat avec les vingt-six communes de l'agglomération, ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine du logement afin de recueillir leur vision du territoire et des enjeux de l'habitat.

Quatre grandes orientations ont été déclinées en un programme d'actions opérationnelles, à savoir :

- Axe 1 : améliorer le parc existant
- Axe 2 : maîtriser la production de logements
- Axe 3 : organiser le développement solidaire de l'agglomération
- Axe 4 : répondre aux besoins des publics spécifiques

Le Conseil Communautaire a arrêté, par délibération du 25 mai 2021 (n° 2021.053), le projet de Programme Local de l'Habitat 2022-2027. Les 4 axes ci-dessus définis sont détaillés dans cette délibération qui était aussi annexée à la convocation.

Le projet de PLH a été transmis aux Personnes Morales Associées.

La ville de Fonsorbes, comme les vingt-cinq autres communes du Muretain Agglo, dispose d'un délai de deux mois pour émettre son avis à compter de l'arrêt du PLH par le Conseil Communautaire, soit jusqu'au 25 juillet 2021. C'est pour cela que nous vous proposons de le faire ce soir.

Tous ces avis des communes remontent donc au Muretain Agglo, et en fonction de ceux-ci, le Conseil Communautaire sera sans doute amené à préciser dans une nouvelle délibération comment il répond aux différentes remarques éventuelles des communes, avant de transmettre à l'État ce projet de Programme Local de l'Habitat.

Le dossier complet vous a été adressé le 31 mai 2021. C'est un dossier volumineux, entre le diagnostic, les orientations, le programme d'actions, les fiches communales, donc merci à ceux qui ont pris le temps et l'énergie pour lire chacune de ces pages.

La mise en œuvre du programme d'actions vise à permettre, sur une période de six ans, d'atteindre une production de 1 233 logements par an sur le territoire du Muretain Agglo, dont 360 sont consacrés au logement social, ce qui représente un pourcentage de 29 % des logements prévus.

Pour la ville de Fonsorbes, les objectifs de production sont de 115 logements par an dont :

- 35 logements sociaux
- 6 logements pour l'accèsion à la propriété (PSLA)
- 6 logements privés transformables en logements sociaux (accompagner les propriétaires privés qui le souhaitent pour le faire)

Ce PLH permet de poser les objectifs pour le territoire du Muretain Agglo concernant l'habitat avec un plan d'actions détaillées et une mixité sociale du logement. La commune s'inscrit pleinement dans les nombreux objectifs inscrits dans le PLH comme le renforcement des centres-bourgs, la mise en exergue de la nécessité de rénovation énergétique et de développement durable sur lequel il est important d'insister, sur la lutte contre le logement indigne ou la vigilance à apporter aux copropriétés potentiellement en difficultés, sur un certain nombre d'axes développés dans le détail dans ces documents et qui sont intéressants. Nous pensons, comme quelqu'un l'a dit en commission, je crois que c'est M. PILET, qu'il convient de se saisir de ce programme d'actions qui peut constituer une chance pour l'ensemble de la population du Muretain Agglo de faire avancer cette question du logement.

Toutefois, un certain nombre de remarques et de réserves importantes sont formulées, ou sont à reformuler, vis-à-vis de ces objectifs :

- Le contexte économique local et régional est marqué par les incertitudes liées à la crise du COVID 19 et à ses conséquences structurelles, particulièrement sur le secteur aéronautique, très impactant pour notre commune et les communes alentours.
- L'objectif de production du nombre total de logements proposé est cohérent avec notre Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la révision du Plan Local d'Urbanisme votée le 30 janvier 2020, lequel prévoit un développement maîtrisé avec 120 logements annuels. Toutefois, cet objectif prend en compte le phénomène grandissant des découpages de parcelles et les constructions individuelles hors logement social, qui s'ajoutent aux projets de logements collectifs, résidences comprenant des logements sociaux. L'objectif de 46 logements sociaux (LLS) annuels semble donc difficilement atteignable. La volonté de la commune de favoriser la mixité sociale, tout comme les règles du PLU (minimum de 30 % ou 40 % de LLS sur les opérations dépassant un certain nombre de logements au m²), ne sauraient conduire à développer des programmes exclusivement de logements sociaux ou à trop forte densité. Nous rappelons là-dessus notre volonté de mixité sociale. Par ailleurs, nous avons inscrit dans ce document de programmation une déclinaison des règles pour limiter le développement d'un certain nombre d'opérations et de résidences privées : les coefficients de biotope, d'emprise au sol et d'espaces verts communs. Ces coefficients vont évoluer avec la modification du PLU engagée en 2020, dont nous reparlerons à la rentrée prochaine ici même.
- La volonté de l'Etat de limiter la consommation des sols limite la constructibilité et un certain nombre de zones foncières repérées rapidement par le bureau d'études, en tout cas sur notre commune.

- Les réseaux (eau potable, assainissement, pluvial, ...) devront être dimensionnés pour accueillir ce nombre de logements supplémentaires, ce qui représente un effort important pour notre ville, déjà engagé.
- Le développement démographique du territoire doit être accompagné par un développement économique et par la création d'emplois, appuyés par l'action communautaire, pour l'ensemble du territoire et de chacun des bassins de vie.
- L'arrivée de nouvelles populations, et leur accueil dans les meilleures conditions, c'est quand même cela l'objectif, vont impacter l'ensemble des services que la commune et le CCAS ou l'agglomération développent, dans un contexte financier qui laisse planer de lourdes incertitudes sur la pérennité ou la prise en charge de nombreux services comme la petite enfance, l'enfance, la restauration scolaire, les loisirs éducatifs, ... Je parle du contexte du Muretain Agglo et de ses finances que nous abordons ici-même depuis plusieurs mois. Elle mettra également en exergue l'insuffisance des transports en commun desservant certaines communes comme la nôtre qui a conduit jusqu'à ce jour à son exemption à la pénalité pour carence en logements sociaux au titre de la loi SRU.
Je dis "a conduit" parce qu'un courrier récent de la Préfecture nous a annoncé que Fonsorbes venait d'être classée dans l'aire urbaine de Toulouse au titre de l'INSEE et qu'il y avait de fortes chances que cette exonération disparaisse en 2023.
- Enfin, les moyens financiers à mobiliser pour la mise en œuvre des actions du PLH, par le Muretain Agglo et les communes, ne sont pas clairement évalués, ni indiqués pour chacune des actions proposées.
Certaines fiches d'actions indiquent des montants, mais, au global et au final, ce n'est pas très clairement indiqué et mesuré.
- Les logements temporaires n'apparaissent pas dans la fiche de la ville de Fonsorbes. Cela a été signalé, ils seront ajoutés.
- Nous avons aussi interpellé les services du Muretain Agglo pour obtenir des précisions sur tout ce qui est l'habitat potentiellement indigne, les copropriétés potentiellement en difficultés, de manière à bien cerner de quoi nous parlons et à les situer sur notre commune. Nous parlons beaucoup de "potentiellement", indignes ou en difficultés, parce que, pour ce qui est en tout cas de l'habitat indigne, il ne nous a pas été remonté ces derniers temps de situations particulières sur la commune. Mais, la vigilance est nécessaire et il est donc intéressant de partager les informations dans le détail sur ces questions-là.
- Nous estimons aussi qu'en plus des populations spécifiques indiquées, qui sont les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les gens du voyage, certains publics méritent également d'être pris en considération, notamment les publics fragiles relevant de problématiques psychologiques addictives qui rencontrent aussi des difficultés dans l'accès au logement. Les moyens alloués sont aujourd'hui insuffisants.
- De plus, nous émettons une réserve, sur la base d'une remarque faite aussi en commission, sur la formulation qui laisse entendre à certains passages des documents que les ménages les plus modestes ne seraient pas en capacité d'entretenir leur logement, ce qui relève d'une vision stéréotypée des choses, pour ne pas en dire davantage.
Nous demandons donc que cette formulation soit aussi rectifiée.

Nous avons essayé, dans ces réserves émises, certaines assez conséquentes, d'attirer l'attention du Muretain Agglo sur une situation locale tout à fait importante. Nous avons essayé de tenir compte de l'ensemble des débats de la commission pour l'élaborer. Le projet vous en a été soumis et envoyé avec la convocation, qui fonderait un avis avec réserves.

Mme la Maire : nous pouvons ajouter à cela que les 115 logements à produire par an correspondent à notre PADD, nous sommes dans les chiffres que nous avons évoqués. Donc, par rapport à cela, aucune difficulté. Le pourcentage de logements sociaux va au-delà de nos 30 ou 40 % que nous avons évoqués dans le cadre de la révision de notre PLU et de ce qui est de notre volonté de mixité sociale. Mais, les réserves évoquées précédemment par Philippe SÉVERAC méritent d'être notées dans notre délibération de façon à ce que la position de Fonsorbes soit clairement donnée.

La difficulté de l'accueil de familles en difficultés, quelle que soit l'origine de la difficulté, nécessite des moyens, et encore faudrait-il les avoir, qu'on nous les donne, pour que nous puissions accueillir ces familles-là qui méritent également d'être logées dans des conditions correctes, satisfaisantes et confortables, et de bénéficier évidemment de tous les services de la ville comme tout un chacun.

Je crois qu'un certain nombre de choses a été dit au cours de la réunion de la commission, elles ont été entendues, prises en compte, et donc reprises dans le cadre de la délibération.

Avez-vous des remarques supplémentaires ?

M. Pilet : déjà, réappuyer sur cela, le texte proposé reprend les débats que nous avons eus et les diverses interventions et propositions ; il en fait la synthèse. Là aussi, c'est un texte de consensus, donc je le souligne et je m'en félicite, je pense que c'est une bonne chose, qu'il faut que nous continuions à travailler dans cet axe-là.

Je voulais revenir, pour illustrer les éléments repris dans ce texte, en sachant que ce que je vais dire c'est à partir des documents, dans l'état des lieux, ce ne sont pas des choses que nous avons inventées, c'était le support, sur l'imaginaire que nous nous faisons sur les populations qui habitent les résidences sociales. Il y a plein de phrases, mais je ne vais en reprendre qu'une parce qu'elle synthétise toutes les autres, qui est page 61 : "plus l'occupant est modeste, moins il y a de chances pour que le logement soit entretenu ou remis en état régulièrement." Je vais enchaîner sur des choses plus positives parce qu'il me semble, et Philippe SÉVERAC l'a bien dit, qu'il faut voir le logement social aussi comme une chance et une opportunité, et non pas avoir peur de ce que nous ne connaissons pas.

Sur ce même document, sur cet état des lieux, page 90, il est indiqué très clairement : "58 % des habitants du Muretain sont éligibles au parc social. Avec les locataires dans le privé, c'est 66 %." Donc, la grande majorité, sûrement, de certains d'entre nous pourrait prétendre à un logement social. Donc, je crois qu'il faut faire très attention quand nous qualifions les personnes qui résident dans les logements sociaux, et certains qui siègent ici sont peut-être dans des logements sociaux.

Ce qui me paraît important, à partir des éléments amenés, c'est que nous voyons que ces familles qui sont dans le privé, et qui peuvent basculer dans le logement social, feraient des économies conséquentes. Nous avons fait quelques simulations, nous sommes arrivés à des économies moyennes de 160 € par mois. Donc, imaginez ce que cela peut faire pour des familles, mais aussi pour l'économie locale. Je pense qu'il faut mettre en avant ces éléments pour expliquer pourquoi c'est important de faire du logement social ; avec un autre élément qui est aussi amené et proposé dans le cadre de ce rapport, c'est que cela permet aussi d'attirer les jeunes couples qui démarrent dans la vie, ce qui est aussi important pour la vitalité de la commune et pour nos écoles.

Ce qui est pointé, c'est qu'en gros 9 % des habitants du logement social posent souvent problème et nécessitent un accompagnement. Ce sont donc les familles les plus vulnérables, là aussi Philippe SÉVERAC en a fait la description. Et il maque des moyens pour les prendre en charge et les accompagner et faire en sorte que la cohabitation se passe bien. Là, il y a vraiment un effort à faire. J'avais dit en commission, nous n'avons pas suivi, c'était en Conseil Municipal, le plan de soutien aux familles avec la CAF puisqu'aucun moyen supplémentaire n'était mis. Donc, là, nous sommes contents que nous disions qu'il faut des moyens supplémentaires. C'est aussi pour cela que nous disons, quand nous parlons des associations, nous en parlons tout à l'heure, nous pensons au CCAS, etc, parce qu'il y aura forcément dans ces logements des familles qui entreront dans ces 9 % en difficultés, qu'il faut un accompagnement très spécifique pour éviter les problèmes.

J'en profite pour dire qu'aujourd'hui il y avait une action syndicale auprès du Conseil Départemental de l'action sociale pour réclamer des moyens parce qu'ils sont en très, très grandes difficultés. Je pense qu'il faut relayer ces actions pour que des moyens soient vraiment mis dans l'action auprès de toutes les personnes en difficultés. Merci.

M. Mailhé : je vais être bref. Je remercie Philippe SÉVERAC d'avoir convoqué cette commission qui réunissait deux commissions parce qu'elle a été productive. Je n'étais pas dans cette commission, mais Franck FÉDOU m'a dit que l'ensemble des conversations avait été très intéressant et je vois que la plupart est retenue sur ce projet de délibération.

Quand nous parlons de logements, je rejoins Jean-Claude PILET, il est vrai que souvent, quand nous parlons de production de logements sociaux, les gens se posent beaucoup de questions et une certaine inquiétude monte auprès des populations. Mais je pense que ce dossier clairement défini et les précisions apportées derrière peuvent amener un regard plus positif sur la production de logements sociaux.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable concernant l'objectif global de production de logements pour notre ville, avec les réserves sus-indiquées sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027, tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire du Muretain Agglo.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : l'actualité du Muretain Agglo est actuellement agitée. Nous allons commencer par la grève et le Conseil Communautaire.

La grève

Cela fait maintenant 10 jours qu'elle a commencé, puisqu'elle date du vendredi précédent. Cela fait plus de 10 jours que le service environnement, principalement, est en grève, et très accessoirement, ont été touchés des crèches ou des ALAE. Ces services-là ont été touchés de façon très ponctuelle, les services administratifs en aucun cas. Nous avons affaire, selon les jours, à 30, 40 grévistes. Les capacités de nuisances, vous le voyez, sont conséquentes puisqu'ils ont bloqué les accès au centre technique de Roques, donc aucun camion-benne d'ordures ménagères ne peut en sortir. Aucun ramassage d'ordures ménagères n'a donc été fait sur l'agglo ces derniers jours.

La cause est tout simplement liée à l'application de la loi. Après de longues négociations et de longues discussions avec les différents services pour la mise en œuvre de la semaine de travail à 35 heures, soit 1 607 heures annuelles, au cours desquelles ont été expliquées les raisons qui ont fait que le Muretain Agglo ait été obligé de prendre une telle délibération, nous nous retrouvons dans une situation bloquée. Bien que les réunions aient été positives avec, de manière générale, l'ensemble des services, puisqu'en gros, ce qui leur a été dit, notamment pour l'enfance, la petite enfance, que ce ne serait pas forcément du temps de présence devant les administrés, les petits ou les moyens, mais que ce serait du temps de réflexion sur les projets éducatifs, les fonctionnements de l'équipe, l'accompagnement nécessaire des agents, etc. Globalement, ces services-là ont compris les raisons qui nous ont obligés à aller vers le vote d'hier soir. Par contre, c'est très mal passé au niveau du service des ordures ménagères. Je comprends, parce qu'ils considèrent qu'ils perdent des avantages acquis, qui étaient quand même extrêmement conséquents.

J'ai oublié de préciser que le passage à 1 607 heures permet d'harmoniser le temps de travail pour l'ensemble des personnels, les personnels étant originaires de plusieurs collectivités différentes, ex-CAM, ex-Axe Sud, ex-SIVOM de Saint-Lys. Le temps de travail, le régime indemnitaire, le temps de congés n'étaient pas identiques pour tout le monde. Donc, aujourd'hui, d'ores et déjà, tout le monde aura exactement le même temps de travail et de congés.

Jusqu'à présent, la situation des agents du Muretain Agglo était la suivante :

- 38 jours de congés
- 11 jours de RTT (Réduction du Temps de Travail)
- 2 jours de fractionnement

ce qui représentait donc 51 jours par an.

Nous avons l'obligation de le voter avant le 1^{er} juillet avec une application au 1^{er} janvier. Donc, au 1^{er} janvier, ils bénéficieront de :

- 25 jours de congés, comme tout un chacun (soit 5 x 5 jours de congés)
- 24 jours de RTT, à condition de faire 39h20 par semaine
- 2 jours de fractionnement

Les agents présents, qui n'ont pas été arrêtés en maladie, bénéficieront bien de 51 jours, comme ils les avaient précédemment. Sauf que la répartition entre les RTT et les congés a changé. Ce qui veut dire que jusque-là, pour un agent qui était en maladie, cela ne changeait rien sur les congés qu'il pouvait avoir puisque c'était considéré comme des congés. Aujourd'hui, pour un agent en maladie, donc absent, cela n'ouvrira pas droit aux RTT proportionnellement au nombre de jours d'absence sur son lieu de travail.

La raison de la grève est là. Nous ne sommes pas revenus sur le fini-parti, ou le fini-quitté, qui est aujourd'hui le statut de tous agents qui participent au ramassage des ordures ménagères. Cela veut dire que ces agents-là, lorsqu'ils ont fini la tournée, quelle que soit l'heure à partir de 10h00, ils commencent à 4h00 et finissent à partir de 10h00, sachant que sur ce temps de travail ils ont une pause petit-déjeuner, lorsqu'ils reviennent au centre technique ils peuvent partir. Nous avons donc laissé ce fini-parti, qui, pour moi en tant que médecin du travail, m'a toujours beaucoup gênée. Je suivais des ripeurs qui bénéficiaient de ce régime-là sur d'autres collectivités, et nous savons que cela génère une usure prématurée des agents parce que l'objectif est de finir le plus rapidement possible, nous les voyons donc souvent courir derrière les camions. Cela veut dire aussi que plutôt que d'attendre le levage automatique des containers fait grâce au mécanisme installé sur le camion, ils lèvent les containers à la main pour gagner du temps parce que cela va bien entendu plus vite, du moins pour les containers les plus légers. Cette répétitivité de gestes finit par user, sachant que quelques-uns font des doubles journées, c'est-à-dire qu'ils travaillent au black derrière ; je ne sais pas si c'est le cas à Muret, je ne me permettrais pas de le dire parce que je ne les connais pas. Mais je peux

vous dire que dans les collectivités dans lesquelles je travaillais, c'était le cas. Donc, je ne suis pas sûre que ce fini-quitte leur rende service. Mais, nous ne sommes pas revenus là-dessus. Voilà donc pour les motifs de la grève.

Nous avons donc décidé, ici à Fonsorbes, quand nous avons vu que manifestement nous étions en train de nous enkyster sur un mouvement dur, de louer une benne, c'était il y a une semaine, le mercredi. Nous avons demandé, bien-entendu avant de la louer, si des agents étaient volontaires pour assurer la conduite et le ramassage. La réponse a été oui. Nous avons donc un chauffeur, un agent qui a repris après un congé maladie et qui a accepté la reprise de la conduite, et deux ripeurs volontaires. Nous leur avons annoncé qu'ils auraient une prime de 60 € par jour de collecte parce que le fait d'être volontaire pour ce type d'activité qui n'est pas sur leur fiche de poste est un effort qu'il me paraît nécessaire de reconnaître.

Nous nous sommes renseignés pour savoir ce qu'il en était par rapport aux obligations en terme médical ou de compétences particulières. La réponse faite par le Muretain Agglo a été qu'il n'y avait pas nécessité d'habilitation, quelle qu'elle soit. J'ai posé la question de la vaccination, qui à l'époque où j'exerçais se pratiquait, notamment pour la leptospirose. Il m'a été répondu qu'elle n'avait aujourd'hui aucun caractère obligatoire, il n'est donc pas nécessaire de vacciner les agents.

Nous avons donc décidé de ne traiter que les points que nous avons qualifiés de "sensibles", à savoir : les gros collectifs avec de nombreux logements ou de nombreux appartements où il n'est pas possible de stocker ses poubelles chez soi, tous les groupes scolaires, les crèches, le collège, le lycée, l'Oustal, les commerces de bouche. Nous sommes aujourd'hui dans cette démarche-là, nous avons vraiment pris en compte le risque sanitaire représenté par le fait de laisser traîner des poubelles à l'extérieur. Nous avons demandé aux Fonsorbais qui ont un jardin de faire des efforts, de bien vouloir conserver leurs poubelles à l'intérieur. Nous ne ramasserons pas les poubelles des particuliers, nous sommes dans l'incapacité de le faire compte-tenu du volume que cela représente. Le Muretain Agglo fait X tournées sur la semaine sur Fonsorbes, nous sommes dans l'incapacité d'assurer cette charge-là. L'objectif n'est pas de casser la grève, mais d'avoir cet objectif sanitaire qui nous paraît indispensable de prendre en considération aujourd'hui. Nous avons de la chance qu'il n'ait pas fait trop chaud. La crainte est que, si les températures augmentent, cela génèrera forcément de la colère et de l'incompréhension de nos administrés. Lorsque j'explique le contexte aux Fonsorbais qui m'ont interpellée sur la question, ils comprennent la démarche. En gros, les agents arrivent à faire deux tournées lorsqu'ils sortent toute une journée, puisqu'ils partent sur l'usine d'incinération du Mirail, donc le temps de faire l'aller et retour. Nous avons la chance pour l'instant que l'usine d'incinération du Mirail ne soit pas bloquée, parce que c'est une grosse crainte qu'ils se soient remis en grève à Toulouse, je ne sais pas s'ils ont repris ou pas, et que nous ne puissions pas décharger les bennes. Pour l'instant ce n'est pas le cas, ils ont déchargé aujourd'hui, doivent ressortir demain.

Lors du Conseil Communautaire, mardi, le point du temps de travail était à l'ordre du jour, c'était le dernier point. Les Élus communautaires sont rentrés, certains agents étaient présents, environ 100, 150, positionnés à l'entrée de la salle Horizon, nous nous sommes installés. Une fois les Élus installés, les personnels sont également entrés et se sont installés sur les gradins. Dès que M. MANDEMENT a ouvert le Conseil Communautaire, un représentant syndical, que je ne nommerai pas ici, mais qui a été identifié par tout le monde, il a été le seul à faire ce geste-là, a jeté plusieurs fumigènes. Ce qu'il faut tout de même savoir, c'est que parmi les personnels présents, certains étaient avec leurs enfants, dont des petits, ce qui veut dire que fort probablement ces personnels n'étaient pas au courant du geste très malheureux de ce délégué, nous avons tous évacué la salle et sommes restés trois quarts d'heure dehors en attendant que les fumigènes disparaissent, que la Gendarmerie intervienne et que les choses se calment. Lorsque nous sommes rentrés, le premier point que nous avons traité a été celui concernant les 1 607 heures. Le vote a été : 1 contre et 4 refus de vote, ce point a donc été validé. Je souhaitais faire une intervention, que je n'ai pas faite à ce moment-là parce que cela s'est fait dans un brouhaha infernal, sous les sifflets et quolibets. Je suis donc intervenue en fin de Conseil, puisqu'il y avait des points à l'ordre du jour concernant les Ressources Humaines, pour rappeler la position qui avait été la nôtre, des deux Élus communautaires, qui avons refusé de voter ce point lors du Comité Technique qui a traité ce point. La CGT n'y avait pas siégé, la CFDT était présente et l'a voté, et nous avons été deux à refuser de le voter, et en avons expliqué les raisons. Effectivement, nous avons regretté que ce point-là ne soit pas accompagné du travail nécessaire que nous demandons depuis longtemps sur les régimes indemnitaires et le RIFSEEP. Il me semble que si ces points-là avaient été travaillés en amont, je ne suis pas sûre que les extrémistes du service environnement n'auraient pas fait grève également, mais peut-être que cela aurait permis de mieux gérer ces Ressources Humaines, dans un autre esprit, en montrant notre volonté de travailler sur les plus petits régimes indemnitaires, comme nous l'avons fait à la Mairie de Fonsorbes, et surtout travailler sur le RIFSEEP, car le Muretain Agglo, comme toutes les collectivités, en a l'obligation, n'a pas débuté ce travail-là. Il y avait également le travail à faire sur les Lignes Directrices de Gestion, qui a commencé mais qui n'a pas abouti non plus. Donc, il manquait ces deux aspects de la gestion

des Ressources Humaines, et nous l'avons regretté. Par contre, nous avons voté, Gérard MONTARIOL en l'occurrence puisque c'est de lui dont il s'agit, un Élu de Portet, et moi-même, comme les Élus de Fonsorbes, les 1 607 heures.

Voilà ce qu'il en est de la situation concernant la grève. Je ne sais pas si vous voulez intervenir là-dessus. Puis, nous parlerons de la suite du Conseil Communautaire après.

M. Pilet : de ce que j'en ai compris, plusieurs autres points posent problème, au-delà des 1 607 heures. Je pense qu'il y a les problèmes de conditions de travail, de primes ; je pense que les revendications sont bien plus larges.

Ce que, nous, nous pouvons regretter, c'est qu'avant les élections municipales, un accord avait été voté en Conseil Communautaire pour de nouvelles pratiques au sein du Muretain Agglo, de négociations, de discussions et de relations sociales. A ma connaissance, cela n'a pas été activé. Là aussi, selon les informations que j'ai, il y a effectivement eu des réunions d'informations auprès des agents, mais il n'y a pas eu de discussion et de réelle négociation pour avancer sur ce point, avec, je pense, beaucoup d'incompréhension. Ce texte, en mon sens, n'était que purement séduction électorale. Si ce qui avait été annoncé dans ce texte avait été fait, peut-être que nous ne serions pas dans cette situation de blocage, de laquelle il va falloir sortir d'une manière ou d'une autre. De ce que j'ai compris aussi, vous parliez d'équité, mais les agents de la ville de Muret ont un autre régime de fonctionnement qui semble assez avantageux et qui n'est pas dans le même cas de figure que celui proposé sur le Muretain Agglo. J'ai été surpris qu'aucun Élu ne vienne interroger cela, de la part du Président qui est aussi Maire et qui visiblement, d'un côté va dans un sens et, de l'autre, il maintient autre chose. C'est assez énigmatique.

En plus, avec ce qu'il s'est passé avec la Covid, avec laquelle nous n'avons pas fini, aller avec cette façon de faire sans discuter, négocier, voir l'ensemble des problèmes et en profiter, là aussi comme je le dis, cela avait été acté, voté par les Conseillers Communautaires, je trouve que par rapport à tous ces agents, ce n'est pas leur porter une grande considération et oublier bien vite tout ce qu'ils ont fait, comment ils ont agi, comment ils ont permis de garder les enfants des soignants, les éboueurs qui ont continué à passer, etc, je trouve que là, nous oublions, nous tournons un peu vite la page. Les mots qui sont prononcés, là aussi je les trouve inappropriés. J'entends que nous condamnons des actions d'une organisation syndicale, soit., j'aurais aimé aussi que nous condamnions l'action d'un Élu, Maire d'une commune, qui a lancé un fumigène sur des personnes et qui a insulté et menacé de vouloir casser la figure à des personnes. Je pense que lorsque nous voulons condamner des agissements inappropriés dans un Conseil, en l'occurrence Communautaire, il faut dénoncer tous les agissements. Je le redis, l'attitude de ce Maire est inentendable.

J'espère qu'il y aura de réelles discussions et négociations. J'ai entendu, puisque je suis resté dans la salle, j'ai discuté avec des agents qui sont en grève, une vraie détresse, notamment des personnels qui interviennent dans les écoles, de vraies inquiétudes, et je pense que les explications, visiblement, ne sont pas passées. Peut-être que de l'information a été donnée, mais la compréhension et les explications ne sont pas passées. Des personnes étaient légitimement inquiètes et je trouve malheureux qu'il n'y ait pas eu les négociations avant d'en arriver à cette situation de blocage. Sachant que, de mémoire, l'organisation syndicale à laquelle vous avez fait référence, qui n'a pas siégé au Comité Technique, est majoritaire. Là aussi, il y a des lois qui indiquent les accords, nous en pensons ce que nous voulons, mais auxquelles nous devons nous référer aussi à l'organisation majoritaire. Là, nous dénions des choses et après nous nous étonnons que cela se passe mal.

J'aurais une question très précise concernant Fonsorbes : sur quelle ligne budgétaire sont pris la location de benne et le paiement des agents puisque ce n'est pas notre compétence ? Je ne voudrais donc pas que cela nous revienne en boomerang.

J'espère vraiment qu'il y aura une réelle pression de l'ensemble des Élus pour dire qu'il faut se mettre autour de la table et discuter. Cela sera très difficile de raccommoier les morceaux.

J'en profite pour dire qu'il y a quand même un grand désarroi et une grande souffrance des agents du Muretain Agglo, je pense que cela a été dit dans les débats aussi, avec des gens qui s'en vont, des gens qui ne sont pas remplacés, cela a été dit et évoqué, donc je fais avec ce que l'on dit ; des Élus ont souligné le malaise qu'il y avait dans la collectivité. Donc, je pense qu'il faut changer complètement de ton et de tonalité. C'est le devoir des Élus et de ceux qui décident d'en être à l'initiative et de savoir passer au-dessus pour le bien de tous.

Mme la Maire : il est clair que c'est une loi qui s'impose. Elle s'impose donc aux agents du Muretain Agglo comme elle s'impose aux agents de la métropole, ou ailleurs, puisqu'il y a de grosses collectivités. Pour revenir sur Muret, ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Là-dessus, je veux juste réagir, cela va être très rapide. Dans l'organisation actuelle, les avantages qu'ont les agents ont été obtenus par des accords précédents. Nous ne pouvons pas remettre en cause des accords précédents sans négociations, et en faire fi. Parce que là, nous mettons à mal toute la question des relations sociales. Si à un moment donné nous déchirons ainsi un accord signé, que

nous n'en faisons plus rien, je pense que nous allons arriver à avoir des collectivités ingérables. Cela me permet de dire, je ne voulais pas le dire, mais je pense que ce que vous avez mis en place a agité nos services techniques, et cela crée un certain malaise et de la tension. Vous en avez vous-même été témoin avec les propos assez courroucés de certaines personnes.

Mme la Maire : personne ne m'a fait remonter quoi que ce soit. Nous avons des gens volontaires qui utilisent cette benne à ordures ménagères. Je comprends que cela puisse en chagriner quelques-uns, ils estiment probablement que nous cassons la grève. Non, nous ne cassons pas la grève, nous agissons pour des raisons sanitaires indispensables.

Je vais répondre rapidement à propos de la ligne budgétaire : les agents sont payés sur la ligne 012 et la location de la benne est payée sur la ligne budgétaire "frais de fonctionnement non prévus" ... attendez, laissez-moi finir M. PILET ... Par contre, il est certain que nous enverrons la facture au Muretain Agglo puisqu'il s'agit de l'une de ses compétences.

Vous avez parlé de Muret qui a un statut différent : oui, parce qu'ils l'ont appliqué auparavant. Sa mise en place chez eux a été faite avant cette loi de 2019, ils avaient donc la possibilité de l'organiser de façon différente.

Vous avez parlé d'agissements : je peux vous dire ce qu'ont fait certains grévistes : à la cuisine centrale de Eaunes, des valves de pneus cassées, donc les véhicules n'ont pas pu livrer les repas, c'était fin de semaine dernière. Ce matin à 6 heures, ils ont bloqué l'accès, j'ai été appelée à 6h30 ; nous ne sommes pas sûrs de pouvoir livrer les restaurants scolaires, nous ne savons pas comment accueillir les enfants alors qu'hier nous avions annoncé aux familles que les repas avaient été fabriqués et que les enfants pourraient manger. Ils ont levé le blocus à 7h15/7h30, ce qui fait que les livraisons ont eu lieu avec du retard. Lundi matin, à cause du blocus et de l'impossibilité de livrer, 7 000 repas ont été jetés, soit 30 000 €. C'est une responsabilité énorme qu'ils ont prise. Les enfants ont mangé ...

M. Pilet : ... cela rejoint ce que je dis, c'est-à-dire la responsabilité de ne pas avoir engagé de négociations pour trouver une issue, éviter la grève et arriver à ces excès-là. Nous faisons fi des organisations syndicales, nous faisons fi ...

Mme la Maire : ... vous ne pouvez pas dire cela ...

M. Pilet : ... mais si, c'est cela. Parce qu'en même temps, si nous nous amusons à dénoncer chacun d'un côté, j'ai appris aussi que des camions servant à livrer des repas ont porté des ...

Mme la Maire : ... je vais vous répondre tout de suite. Là-dessus, il y a la notion de marche en avant. La marche en avant est le fait que ne se croisent pas le propre et le sale. Donc, soit elle se fait en fonction des locaux, c'est le cas dans toutes les cuisines, les restaurants satellites, soit elle se fait dans le temps. Cela veut dire qu'un véhicule qui a servi, en l'occurrence effectivement, à amener les déchets de la cuisine centrale au quai de transfert à Muret, derrière, a été nettoyé, désinfecté et réutilisé. Cela rentre dans le protocole sanitaire, il n'y a aucun souci par rapport à cela. Comprenez bien que nous n'allons pas prendre de risques de cet ordre-là.

C'est pour vous dire que pour les agissements d'un certain nombre, des plaintes ont été déposées bien-entendu, il y aura des poursuites, parce que des comportements sont inadmissibles : saboter du matériel, lancer des fumigènes dans une salle où se trouvent environ 200 personnes avec des enfants, est inadmissible. Donc, des poursuites seront engagées et c'est légitime.

M. Mailhé : nous pouvons faire grève, nous pouvons manifester, nous pouvons être mécontents, j'ai été syndicaliste pendant des années, malheureusement j'ai eu à faire des négociations pour de grosses fermetures d'usines, mais il y a des agissements qui ne sont pas cautionnables. Et ce qu'il s'est passé lundi n'est pas cautionnable parce que cela ne sert pas la grève vis-à-vis de la population et vis-à-vis des négociations avec les directeurs. Cela dessert les organisations syndicales parce que cela donne le bâton ...

M. Pilet : ... excuse-moi. Je pense qu'il faut aller porter cela aux organisations syndicales ...

M. Mailhé : ... oui, mais nous en parlons là, et je donne mon avis. Cela donne le bâton pour se faire battre malheureusement. Et après ce bâton, nous n'arrivons plus à faire de belles négociations derrière. C'est ce que je pense personnellement, c'est ce que nous pensions dans les syndicats réformistes.

Il devait y avoir une assemblée générale ce matin de la CGT ...

Mme la Maire : ... de toute façon, je n'ai aucune nouvelle, la grève ...

M. Mailhé : ... c'est pour savoir ce qu'il en était ressorti de cette assemblée générale ...

Mme la Maire : ... manifestation, nous ne sortons pas du conflit ...

M. Mailhé : ... parce qu'aux dernières nouvelles d'avant-hier, il restait 34 grévistes si j'ai bien compris, dont 27 du service environnement. C'est donc de savoir ce qu'il ressortait de cette assemblée générale parce que, je me mets à la place des Fonsorbaïens, maintenant ils veulent savoir quand cela s'arrêtera ...

Mme la Maire : ... nous n'avons pas de réponse ...

M. Mailhé : ... c'est surtout cette réponse-là qu'il faut avoir et pouvoir aller dire aux Fonsorbais que cela va continuer. Je pense qu'ils n'ont pas d'avis. Quand nous lisons les commentaires, certains comprennent la situation, d'autres ne la comprennent pas. Mais, la demande commune de l'ensemble des Fonsorbais est de savoir quand cela se finira ; que cela se finisse demain ou la semaine prochaine ils s'en moquent, mais c'est de savoir quand.

M. Pilet : je vais te retourner la question : qu'est-ce que tu vas faire en tant que Conseiller Communautaire, avec les autres Conseillers Communautaires, pour qu'il y ait une issue ? Donc, cela veut dire qu'il faut qu'il y ait des négociations, il faut que vous, Élus qui êtes Conseillers Communautaires, trouviez une solution. C'est de votre responsabilité pour que le conflit s'arrête.

M. Mailhé : la résolution a été votée en Conseil Communautaire. Nous ne pouvons pas aller plus loin. Aller discuter, oui ...

M. Pilet : ... tu as des discussions à avoir ...

M. Mailhé : ... mais aller discuter, c'est sur l'avenir, c'est sur le RIFSEEP, c'est sur les Lignes Directrices de Gestion, c'est sur l'organisation du temps de travail, c'est sur l'organisation des services. Mais, le problème qui est là ...

M. Pilet : ... pour discuter Christophe, il faut être deux. Là, ...

M. Mailhé : ... je finis. Le problème qui existe là est un problème de temps de travail. Tu as eu les documents comme moi. Après, je me mets ...

M. Pilet : ... justement ...

M. Mailhé : ... à la place des autres collectivités à côté. Nous, nous avons travaillé sur les 1 607 heures en 2019 ...

Mme la Maire : ... non, c'était même avant, c'était en 2015 que les agents sont passés à 35 heures ici à Fonsorbes.

M. Mailhé : je ne suis pas sûr, c'est un peu plus tard.

Mme la Maire : non, cela a été l'une des premières actions de notre mandat.

Si vous permettez, M. SÉVERAC voudrait intervenir également.

M. Mailhé : je finis. Sur la négociation du temps de travail, il n'y a plus grand-chose à faire.

...

Mme la Maire : M. PILET, c'est bon, vous vous êtes exprimé. M. SÉVERAC.

M. Séverac : oui, je voudrais m'exprimer aussi pour avoir vécu ce Conseil Communautaire un peu spécial. Pour ma part, quand les fumigènes ont été lancés et que la fumée a envahi la salle, que nous avons évacué à l'extérieur, je ne sais pas à quoi vous faites référence lorsque vous dites qu'un Élu avait aussi ses propres fumigènes et lancé sur les ... si, c'est ce que vous avez dit, donc vous me direz lequel ...

M. Pilet : ... j'ai dit, c'est fou que vous n'entendiez pas choses ...

M. Séverac ... en dehors de cette séance ...

M. Pilet ... excusez-moi, j'ai dit qu'un Élu, un Maire d'une commune, a pris un fumigène, donc il l'a ramassé, l'a lancé sur des gens. Lorsque les Gendarmes sont intervenus, il a menacé les gens, il a menacé d'agressions physiques, et comme par hasard c'est le syndicaliste qui a été maintenu par les Gendarmes et l'Élu a pu continuer ses menaces.

M. Séverac : nous verrons tout à l'heure, vous me direz, nous en parlerons avec lui parce qu'effectivement je pense qu'il n'y avait pas lieu, et il n'y a pas lieu de s'énerver. D'ailleurs, si nous voulons rétablir le dialogue, il faudra garder son calme. Je pense effectivement que nous sommes dans une situation de blocage, qui est possible parce que c'est le service environnement et que cela a des impacts sur la population. Le nombre de grévistes sur les 1 800 agents du Muretain Agglo est relativement faible, mais il est très bloquant.

Je pense quand même que nous ne pouvons pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation ni de dialogue social avant que ne soit décidée la mise en place de ces 1 607 heures. Je lis attentivement les comptes-rendus que la CGT du Muretain Agglo, comme la CFDT, envoie régulièrement, et qu'ils ont envoyés à la suite de réunions et de rencontres sur ce sujet-là ; il y en a donc eu plusieurs, je crois qu'ils ont relevé au total 38 réunions qui ont eu lieu avec les représentants syndicaux, avec les encadrants, avec un certain nombre d'équipes. C'est possible que pour le personnel la pédagogie n'ait pas été suffisante pour comprendre et qu'il faudra sans doute continuer à le faire. Mais, je ne pense pas que nous puissions dire qu'il n'y a pas eu du tout de dialogue avec les organisations syndicales. C'est vrai qu'à certains moments les organisations syndicales participent, proposent, à d'autres elles ne proposent pas ou se retirent du débat. Mais il faut rester mesuré et juste aussi là-dessus. Si nous lisons d'ailleurs le compte-rendu de la CFDT sur le dernier Comité Technique, elle le dit elle-même, nous ne pouvons pas dire qu'il n'y a pas eu d'échanges avec les agents car il y en a eu, mais pas comme nous l'aurions voulu ; cela, je l'entends. Que cela n'ait pas été satisfaisant parce que toutes les revendications n'ont pas été considérées ou parce que nous ne leur avons pas donné satisfaction, ce n'est pas la même chose. Il peut y avoir un dialogue sans que nous soyons d'accord.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation de blocage, et pour ma part j'aimerais aussi savoir quand elle cessera, comme tout Fonsorbais qui voit s'amonceler les ordures ménagères dans sa rue ou chez lui. Je suis aussi d'avis que des initiatives doivent être prises par le pouvoir politique, et c'est d'ailleurs ce que Françoise SIMÉON a dit en Conseil Communautaire lorsqu'à la fin nous sommes revenus sur la question. Il semble que, si la décision des 1 607 heures est arrêtée par la délibération de la collectivité, il y a bien d'autres sujets qui sont à réinterroger et à discuter avec les associations syndicales et les personnels, que ce soit sur les améliorations des conditions de travail, celles du régime indemnitaire qui aujourd'hui reste avec des situations très diverses selon les catégories d'agents et leur origine d'ex Axe-Sud, de la CAM ou des Coteaux du Savès, ou sur d'autres points également. Je pense effectivement qu'il faut qu'il y ait l'initiative de discuter. Le Président est d'ailleurs régulièrement interrogé et invité à le faire rapidement. Je pense que ce n'est pas non plus dans son intérêt de laisser traîner la chose. Après, pour discuter, effectivement, il faut être deux, il faut que nous nous écoutions et que nous prenions en considération l'ensemble des éléments et de la situation, que ce soit du côté du pouvoir politique ou celui des représentants des organisations syndicales. L'attitude de lundi me laisse penser que ce n'était pas le cas non plus de la part des organisations syndicales, et c'est dommage.

Sur ce que Fonsorbes a mis en place, il est important de dire et de redire que Fonsorbes ne se substitue pas au Muretain Agglo pour assumer une compétence de recouvrement des ordures ménagères qui n'est pas sienne, qui est celle du Muretain Agglo. Les dispositions qui ont été prises entrent dans le cadre des pouvoirs de police sanitaire du Maire, parce que la question sanitaire est de la responsabilité municipale. Il a fallu éviter les dérangements. C'est d'ailleurs ce que nous expliquons à certains de nos administrés lorsqu'ils appellent ou envoient des messages tout en soutenant sur les réseaux sociaux la grève et les revendications et qui demandent que nous ramassions les ordures ménagères devant chez eux. Il faut bien comprendre le distinguo : nous n'avons pas voulu casser la grève, nous ne voulons pas ramasser les poubelles à la place du Muretain Agglo, nous voulons juste assurer qu'il n'y ait pas de problème sanitaire dans les rues de la ville en déterminant des cibles que nous avons identifiées ; et en espérant que les choses se dénouent le plus rapidement possible de manière à ce que nous rentrions dans l'ordre commun des choses. Voilà pour ce qui concerne la grève.

Conseil Communautaire

Mme la Maire : les points les plus importants étaient les votes des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs. Nous avons été 19 Conseillers Communautaires à voter contre le Compte Administratif. Nous n'avons pas remis en question l'honnêteté des comptes, nous avons voté les Comptes de Gestion, ce sont ceux de la Trésorerie, mais nous avons remis en question les choix budgétaires du Président, la gouvernance du Muretain Agglo et le manque de transparence sur certains choix budgétaires qui ont été faits, et qui auraient pu être discutés mais qui ne l'ont pas été. Voilà la position qui a été celle d'un certain nombre d'entre nous sur ces votes de Comptes Administratifs. Nous espérons que ce sera entendu et compris. Nous avons déjà montré notre mécontentement par certaines actions et interventions, nous espérons que celle-là nous permettra d'être entendus sur ce que nous attendons en termes de refondation et de transparence au Muretain Agglo.

Je ne sais pas si vous souhaitez intervenir.

M. Mailhé : je vais faire un peu d'histoire : en 2019, j'avais voté contre le Compte Administratif de Fonsorbes parce que j'avais une idée politique et un avis dessus, et tu m'avais tout simplement répondu que nous ne pouvions pas voter contre un Compte Administratif et que je n'y comprenais rien. J'ai le compte-rendu ...

Mme la Maire : ... la différence est que ...

M. Mailhé : ... nous pouvons trouver n'importe quelle excuse, je l'ai relu quand même parce que je me suis dit que ce n'était pas possible que l'on me dise cela et que l'on fasse la même chose après, sur le même cas, tout pareil : un avis politique, un jugement de valeur, un problème de fonctionnement, ...

Mme la Maire : ... la gouvernance de Fonsorbes n'est pas à comparer avec celle du Muretain ...

M. Mailhé : ... c'était tout exactement pareil ...

M. Pilet : ... vous parlez ensemble, nous ne comprenons pas, donc ...

M. Mailhé : ... et la même gouvernance ... et oui, on ne peut pas reprocher à André MANDEMENT de faire une gouvernance quand on l'applique sur Fonsorbes aussi. Donc,

Mme la Maire : ... demandez à M. MANDEMENT ...

M. Mailhé : ... je finis ...

Mme la Maire : ... s'il a eu le travail fait par Valérie DE COUX sur les finances ...

M. Mailhé : ... je finis ...

Mme la Maire : ... posez-lui la question ...

M. Mailhé : ... je finis. Je voulais faire cette remarque. On ne peut pas me dire que je ne comprends rien parce que je donne un jugement de valeur et une orientation politique au vote d'un Compte Administratif et faire la même chose trois ans après à l'Agglo. Est-ce que je me permets de te dire que tu ne comprends rien ? Non. Non, parce que tu peux avoir ton avis, et je respecte ce choix. Mais voilà, je voulais le relever. C'est tout. Donc, si je ne comprends rien à l'heure actuelle, je peux penser que toi aussi ...

Mme la Maire : ... il me semble avoir compris ...

M. Mailhé : ... tu ne comprends rien ...

Mme la Maire : ... un certain nombre de choses au Muretain Agglo. Peut-être n'avons-nous pas compris les mêmes et nous avons voulu manifester notre mécontentement ...

M. Mailhé : ... nous pouvons donner un jugement de valeur. A ce moment-là, au prochain Compte Administratif, ne me dis pas que je ne comprends rien parce que je donne un jugement de valeur ...

Mme la Maire : ... il faut comparer des choses comparables, M. MAILHÉ. Vous êtes dans l'excès.

M. Mailhé : je n'ai pas entendu.

Mme la Maire : il faut comparer des choses comparables et, manifestement, vous êtes dans l'excès.

M. Mailhé : non, c'est exactement le même cas ...

Mme la Maire : ... très bien.

M. Mailhé : ... exactement le même cas.

M. Séverac : M. MAILHÉ a dit ce qu'il voulait dire, il ne faut pas non plus désespérer d'avoir ...

M. Mailhé : ... je te l'ai dit avant, tu le savais, et tu as rigolé ...

M. Séverac et M. Mailhé s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.

M. Séverac : je voulais aborder deux autres points qui étaient au Conseil Communautaire pour votre information ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Je voulais intervenir sur le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Nous passons à un autre point ou non ?

M. Séverac : non, nous sommes toujours sur le Conseil Communautaire.

M. Pilet : non, un autre point que le Compte Administratif.

M. Séverac : allez-y.

M. Pilet : je vais reprendre l'argumentaire de Christophe MAILHÉ. Je pense que nous avons voté contre justement le Compte Administratif parce que nous dénonçons des différences entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion avec les emprunts et les remboursements qui avaient fait débat. Là, c'est légitime de faire un vote contre. Sinon, en général, nous disons que nous votons la régularité et c'est plutôt un vote technique. Le vote plus "politique" va se faire lors du vote du Budget de la commune. C'est vrai que moi aussi j'ai été surpris de cette manifestation d'humeur sur ce vote-là. Surtout qu'il y avait les éléments pour aller le contester, vraiment pour dire que nous nous posons des questions. Rien qu'avec les éléments qui ont été présentés entre les deux Conseils Communautaires, j'y ai assisté, ils étaient suffisants pour dire qu'il y avait des choses bizarres. On nous annonce et on nous présente des éléments avec un budget très inquiétant, sur lequel il fallait justifier l'augmentation de 10 % de la plupart des redevances que nous payons en tant qu'habitants du Muretain Agglo. Ils ont donné des explications très limites, je pense notamment à la baisse des recettes qui ne se sont pas faites à cause de la Covid, en ne le resituant pas dans le temps puisqu'à priori ce sont des recettes que nous pouvons espérer récupérer. Il y avait quand même des approximations qui auraient mérité, là, de le dire, mais il fallait le dire avec des éléments chiffrés ; nous venons interroger la régularité des choses. Effectivement, il y a des choses pour le moins troublantes, et cela n'a pas été fait, je l'ai regretté. Ce que je vois aussi, à un moment donné le Conseil Communautaire avait un peu pris de l'avis, il y avait beaucoup d'intervenants, c'est que là cela ne se résume plus qu'à quelques-uns. Je note aussi que, là, vous avez des positions assez tranchées, assez fermes, les uns les autres, j'aimerais que vous ayez les mêmes avec M. MANDEMENT. Parce qu'en Conseil Communautaire, je ne vois pas les mêmes attitudes. Et, je pense qu'il faut aussi dire à ce Monsieur qu'il n'a plus à parler aux gens comme il s'adresse à eux, ni à faire les remarques qu'il fait. J'ai trouvé, je le redis, je l'ai dit à plusieurs reprises, que les commentaires qu'il a faits sur les interventions de M. SUAUD, l'autre Élu de Portet, sur l'Élu de Saint-Lys, étaient désobligeants. Que sur le fond il dise qu'il n'est pas d'accord, qu'il amène des éléments, mais les commentaires qu'il fait sont désobligeants. Je vous redemande là aussi, en tant qu'Élus qui siégez au Conseil Communautaire, d'intervenir la prochaine fois pour lui dire que cela suffit. Dites-lui qu'il peut émettre des avis, mais qu'il doit respecter les gens qu'il a en face. C'est inentendable. Là aussi, je ne sais pas comment nous allons sortir de cette situation et de cette crise.

M. Séverac : nous verrons quand est-ce que nous sortirons de la crise du Muretain. Nous n'en sortirons que si nous arrivons à poser les bases de la refondation et à faire la photo réclamée depuis de nombreux mois, ce que n'a pas permis de faire la réunion de travail soi-disant programmée à cet effet. Le combat au sein du Conseil Communautaire est mené comme il est mené. Les arguments que vous avez relevés sur le Compte

Administratifs ont été effectivement donnés par MM. Thierry SUAUD, Gérard MONTARIOL, Serge DEUILHÉ et d'autres. Malgré le peu d'interventions à votre goût, nous avons fini le Conseil Communautaire à minuit parce qu'il y a eu des interventions sur chacun des points, et c'est normal. D'ailleurs, contrairement à ce que vous pensez, M. MANDEMENT ne s'y trompe pas, ni sur la nature du débat, ni sur les gens qui le mènent face à lui, parce qu'il ne manque jamais quelques occasions d'être désobligeant avec les uns et les autres ; parfois, il le fait ouvertement, parfois un peu moins, parce que cela dépend aussi des personnalités, des caractères de chacun. Et il se fait aussi claquer. Mais, ce n'est pas tellement cela qui m'intéressait.

Ce que je voulais vous donner comme informations en plus, c'est qu'à ce Conseil Communautaire il y a eu des débats un peu dans tous les sens, mais deux délibérations ont été prises : l'une sur la modification des statuts pour l'intégration de la compétence "tourisme" dans les compétences communautaires, avec des éléments précis sur les chemins de randonnées, l'amélioration des lieux publics, le soutien sur de nombreuses choses, avec dans un point différent un schéma territorial du tourisme qui a été adopté ; et l'autre sur le SAGe et sur l'eau actant la volonté de demander l'adhésion des 14 communes au SAGe dès lors que l'abandon de la compétence eau potable vis-à-vis du SIECT sera devenue effective, ce qui devrait l'être au 1^{er} octobre. La lettre du Préfet et de la Sous-Préfète indique que conformément aux statuts du SIECT, cela deviendrait donc effectif au 1^{er} octobre, si d'ici là, évidemment, ces délibérations n'étaient pas remises en cause par le Tribunal Administratif, comme cela l'avait été précédemment. Il a quand même été précisé, dans le débat sur cette délibération, il faudra vérifier comment c'est écrit, que c'est une déclaration d'intention qui a été faite. La question sera posée en octobre pour poser la décision de chacune des communes d'adhérer au SAGe, ou pas, avec la liberté pour les communes qui ne souhaiteraient pas y adhérer mais réadhérer au SIECT de pouvoir le faire. C'est important pour les communes des Coteaux du Savès qui y sont attachées.

Mme la Maire : merci.

Nous allons passer aux questions orales posées par les divers groupes ...

M. Pilet : ... juste, je voudrais une précision sur les délibérations qui ont été faites. Il y en a une, je pense, qui concernait la commune indirectement. C'était pour l'entreprise de menuiserie qui va s'installer sur la commune, c'était à l'ordre du jour. Je voudrais donc savoir si elle avait été ...

Mme la Maire : ... elle a été votée ...

M. Séverac : ... elle a été adoptée, elle l'avait déjà été la fois précédente, mais il avait fallu réécrire la délibération parce qu'il y avait une erreur. Mais le soutien est confirmé.

Mme la Maire : donc, les questions du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" ...

M. Pilet : ... juste, je précise qu'il a demandé, qu'il a indiqué aux Vice-Présidents qu'ils pouvaient prendre des initiatives pour faire vivre les choses. Je pense aussi que les Vice-Présidents doivent s'en saisir.

Mme le Maire : c'est le cas.

12 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Plusieurs Fonsorbais, mais aussi des Élus, font remonter des demandes pour l'entretien d'espaces verts, d'espaces publics, etc ... Malheureusement, il n'y a, le plus souvent, pas de retour et aucune prise en charge sur le terrain.

Est-il possible qu'une réponse dans un délai raisonnable soit apportée de façon publique avec un calendrier prévisionnel de l'intervention à venir ?

M. Canillo, Adjoint délégué au secteur "propreté et entretien de la ville et du patrimoine communal-services techniques" : je vais vous dire ce que nous faisons en ce moment et vous allez me dire si cela répond à votre question.

Avec le service communication de la ville, nous travaillons pour qu'un planning soit mis en place à la rentrée sur le site de la Mairie. Ce planning donnera sur 15 jours de vision, qui sera remis au goût du jour toutes les semaines. Le partage sera fait comme celui des quartiers.

M. Pilet : la question était plus par rapport aux gens, et même aux Élus puisque nous l'avons fait, qui sollicitent une intervention sur des endroits de la commune. Comment faisons-nous pour qu'ils aient un retour, qu'ils sachent quand l'intervention sera faite ? C'est cela la réponse ?

M. Canillo : je peux répéter ce que je viens de dire. Si quelqu'un demande une intervention sur la commune et qu'il regarde le planning et qu'il voit que c'est semaine 30, donc chez eux se sera semaine 30. Ce n'est pas semaine 31, ce n'est pas semaine 29. Voilà. Après, c'est réactualisé toutes les semaines en fonctions des avances et des retards.

M. Pilet : ce sera bien de communiquer là-dessus, que les Fonsorbais sachent qu'ils peuvent aller voir ...

M. Canillo : c'est pour cela que nous travaillons avec le service communication pour que, derrière, l'information soit donnée parce qu'après il faut en plus aller la chercher.

2. Suite à l'assouplissement des normes sanitaires, peut-on avoir un point sur la reprise des activités des associations, ainsi que sur les festivités et animations municipales pour cet été ? (Merci de préciser ce qui est possible ou pas).

Mme la Maire : beaucoup de manifestations concernent des regroupements de plus de 1 000 personnes. Nous sommes donc quand même peu concernés.

Sur la pratique associative

- En extérieur ERP de type PA : le port du masque n'est pas obligatoire, ni pour les pratiquants, ni pour les spectateurs. Les sports de contact sont autorisés, tant pour les mineurs que pour les majeurs. Les spectateurs doivent respecter une distanciation de 1 m.
- En intérieur ERP de type X : le port du masque est obligatoire pour tous. Seuls les pratiquants peuvent l'enlever uniquement le temps de leur pratique. Un sens de circulation doit être mis en place pour éviter que les entrants et sortants ne se croisent. Les sports de contact sont autorisés pour mineurs et majeurs.
- Les vestiaires sont ouverts depuis le 30 juin.

Depuis le 30 juin 2021, un certain nombre de mesures a évolué :

- levée des limites de jauge dans les établissements recevant du public.
- compétitions sportives de plein air : autorisées pour tous les publics dans la limite de 2 500 participants.

M. Pilet : excusez-moi. Vous pouvez aller un peu plus vite ?

Mme la Maire : tout cela est sur le site de la Mairie, M. PILET et connu nationalement. Nous n'inventons rien. Par contre, ce qui est le plus important, me semble-t-il, c'est ce qu'il se pratiquera sur Fonsorbes cet été, quelles seront les activités qui reprendront. Là, nous sommes sur des considérations nationales, pas spécifiquement fonsorbaïses.

- rassemblements sur la voie publique : levée de l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes. Tous les rassemblements doivent néanmoins être organisés de manière à permettre le respect des gestes barrières.

Départ de Mme LE PRIOL Laëtitia à 21 h 30

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

- pass sanitaire pour les événements extérieurs et intérieurs regroupant 1 000 personnes et plus

Les mesures barrières et la distanciation restent bien-entendu toujours de rigueur.

A Fonsorbes, certaines associations ont souhaité poursuivre ou reprendre leurs activités pendant l'été, car elles en ont été privées durant une grande partie de l'année.

- Gymnase du lycée : les associations de volley, boxe et badminton vont continuer leurs activités uniquement le soir
- Gymnase du collège Cantelauze : l'association de basket va continuer ses activités après 17h.
- Terrains de football : les seniors reprendront les activités début août.
- Terrains de rugby : l'association reprendra début août.
- Tennis : les activités ont repris normalement également.

De plus, comme déjà vu en Conseil, l'animation Beach Volley est prévue cet été.

Les manifestations municipales : vous avez reçu, comme tout un chacun, le programme culturel, à savoir :

- Festi'été le 3 juillet ; nous attendons demain pour voir la météo qui, manifestement, ne sera pas avec nous. Il y a de fortes chances pour que nous soyons obligés de nous rapatrier à l'intérieur alors que tout était prévu au Parc des Lavoirs.

Départ de Mme BEAUFORT Magali à 21 h 32

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 30
-------------------	---------------	--------------

- Balade nocturne accompagnée à Bidot également le 3 juillet pour la découverte de la biodiversité
- La soirée républicaine le 13 juillet
- La fête des étoiles le 17 juillet
- Youpi c'est la rentrée le 28 août, ainsi que le cinéma en plein air
- Tous en sport le 4 septembre
- Forum des associations le 5 septembre. Une répartition des associations est prévue sur la journée selon le type d'associations. Le matin : associations sportives, et l'après-midi : associations culturelles.

Mme la Maire : je pense avoir répondu à votre question.

Groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir"

1. Nous avons appris qu'à l'heure actuelle, un groupe de jeunes est à l'origine de nombreux méfaits (harcèlement, racket, infractions au Code de la Route en moto, ...). Pouvez-vous nous donner de plus amples informations ? Des actions ont-elles été engagées par notre commune ?

Mme la Maire : nous avons renforcé les actions qui existaient précédemment, à savoir :

La Police Municipale sort un soir par semaine jusqu'à 22h00 ; l'objectif est d'aller sur les sites où nous retrouvons les jeunes : différents parcs de la ville, devant le Centre Commercial Saint-Nicolas.

Des regroupements sont organisés ailleurs, il n'y a pas que ce groupe de jeunes, ils sont nombreux, avec les nuisances que cela peut générer : le bruit, les canettes que nous retrouvons le lendemain matin, les débris de verre liés à la consommation de produits alcoolisés. Le fait d'intervenir déplace le problème, mais nous sommes présents.

Est également présent sur le terrain le PEJF (Point Écoute Jeunes et Familles). Il a repris, de façon intensive, sa présence auprès de ces groupes de jeunes pour échanger avec eux sur leur comportement, leurs éventuelles addictions, la gêne occasionnée.

Les services de la Gendarmerie sont également en service sur ces problématiques-là, sur lesquelles nous les alertons très régulièrement.

Les jeunes, que nous allons qualifier de "prédélinquants", voire de "graines de voyous" sont identifiés, connus. Pour l'un deux en particulier, les services de la Gendarmerie ont demandé aux services du Procureur que ce jeune soit placé. Le signalement a été fait.

Vous parlez de racket, de harcèlement. Mme ROUER, nous avons reçu ensemble un jeune dont la famille se plaignait de cette attitude-là. Quand nous voyons le comportement du jeune en question, nous voyons bien que malheureusement il n'est pas "tout blanc" car il est connu de nos services, des services de la Gendarmerie avec la consommation de produits que nous allons qualifier d'"illicites".

Nous avons beaucoup échangé sur ces sujets-là. Je ne sais s'il s'agit de règlements de comptes parce que nous n'avons pas suffisamment d'informations pour pouvoir l'évoquer avec certitude, mais nous voyons bien qu'il y a des tensions, peut-être liées à l'usage et au trafic de stupéfiants. Nous savons qu'il y en a sur la commune, comme dans toutes les communes de France, et que cela génère chez ces jeunes adolescents, ou pré-adolescents ou jeunes adultes des comportements difficilement supportables.

M. Pilet : excusez-moi. Vous pouvez reprendre ? Je n'ai pas compris le début, je n'ai pas compris ce qu'il se passait.

Mme la Maire : le début ?

M. Pilet : oui, vous parlez d'un jeune, vous dites qu'il n'est pas tout blanc.

Mme la Maire : oui parce que Mme ROUER a été interpellée par la maman de ce jeune. Nous nous sommes rendus-compte en fait que ce n'était peut-être pas aussi simple que cela nous avait été présenté. Nous nous rendons bien compte que des interférences sont telles que cela génère des

comportements éventuellement violents, ou susceptibles de l'être, de la part de certains d'entre eux. Je ne sais pas si je peux utiliser le terme de "règlement de comptes", mais nous sommes peut-être un petit peu là-dedans aussi.

De toute façon, tous les services sont alertés de façon à accompagner au mieux ces jeunes. Le service jeunesse a prévu d'intervenir auprès de ces jeunes pour leur proposer des activités ludiques et sportives tout au long de l'été. Nos services sont en alerte, ainsi que les services de la Gendarmerie. Tous ne relèvent pas de la délinquance, c'est clair, mais certains enfants méritant peut-être d'être pris en charge, doivent se voir proposer des activités afin d'éviter que leur désœuvrement n'aboutisse à des comportements que nous ne souhaitons pas voir sur la commune, parce que ces sont des enfants et que ce serait dommage que cela dérive sur des choses beaucoup plus graves.

J'ai encore fait un rappel à l'ordre hier, j'en ai fait il n'y a pas si longtemps que cela non plus. Dès que nous pouvons identifier des jeunes commettant des actes que nous allons qualifier de "délictueux", nous essayons d'assurer la meilleure des prises en charge par le PEJF dans le cadre des rappels à l'ordre avec l'accord du Procureur de la République. Malheureusement, nous nous rendons-compte que cela n'a pas forcément le résultat escompté puisque des enfants que j'ai reçus dans ce cadre-là il y a quelques années, sont des délinquants en puissance, pour ne pas dire qu'ils sont délinquants tout court.

Fonsorbes est une ville de 12 000 habitants, avec les difficultés inhérentes à sa population et auxquelles nous essayons de faire face avec les moyens humains qui sont les nôtres.

2. Les élections départementales et régionales ont eu lieu ce week-end. Quels sont les frais engagés par la commune pour la tenue de ces élections (matériel, personnel, ...) ?

Mme Voisin : en préambule, je voudrais remercier tous les Élus qui ont fait en sorte que les élections se déroulent dans les meilleures conditions. Bien-entendu, les bénévoles non Élus seront aussi remerciés lorsque j'aurai rassemblé toutes les coordonnées.

Le coût total est de 9 122 €. La mutualisation des isolements a évité l'achat de ce type de matériel. Le nombre d'urnes en stock a permis de pourvoir les 24 bureaux de vote. L'État verse une dotation de 4 002 €. Donc le montant à la charge de la ville est de 5 120 €.

En 2020, les dépenses étaient à hauteur de 4 605 €, la dotation était de 2 900 €, soit 1 705 € à la charge de la ville.

Mme la Maire : il faut savoir que nous avons sollicité de nombreux agents sur les deux tours et que certains d'entre eux ont choisi d'être payés en heures supplémentaires, d'autres ont choisi de récupérer ce temps de travail. Donc, le fait que des agents récupéreront ultérieurement n'a pas été chiffré dans la somme évoquée.

M. Mailhé : tout d'abord, je tiens à te remercier pour la réponse que tu nous as donnée sur la question précédente, je n'ai pas eu le temps de le faire entre les deux questions. Il est important que nous discutons de ce problème qu'il y a sur Fonsorbes à l'heure actuelle, nous pouvons même en rediscuter pour voir l'évolution ; parce qu'avant, c'était des problèmes de roue arrière sur le chemin Bénech, de bruit, de bouteilles cassées, et j'ai l'impression que cela s'amplifie, justement peut-être à cause des produits illicites, cela va vers le racket et le harcèlement. Donc, la réponse est importante, c'est bien de savoir, donc je te remercie.

Concernant les élections, la question n'est pas innocente, ce n'est pas pour dire "c'est cher" ou "ce n'est pas cher". C'est parce que pendant ces élections, nous avons vu qu'il y avait très peu d'assesseurs, nous nous sommes battus pour trouver du monde pour le dépouillement, Philippe SÉVERAC était là, nous l'avons vu. Ces élections, certes, étaient doubles, mais nous nous rendons-compte que, plus nous avançons, moins de monde se sent concerné par ces journées-là. Je ne sais pas comment nous pouvons faire pour essayer d'attirer du monde pour ces journées et pour pouvoir les étoffer. Parce que même s'il n'y avait pas eu les deux élections, je pense que nous nous serions retrouvés à trois par bureau, cela devient compliqué.

Cette question est juste pour porter une réflexion pour savoir comment faire dans l'avenir pour attirer du monde pour nous aider, pour qu'il s'intéresse au fonctionnement des élections. Malheureusement, cela correspond à l'abstention aussi, je le sais, je le comprends.

Voilà, la question était tout simplement là et je pense qu'une belle réflexion sera à faire.

Mme Voisin : beaucoup de nouvelles personnes sont venues. Nous fonctionnions jusqu'à présent avec les personnes habituelles. Et là, nous avons recruté au-delà. Effectivement, nous avons quand même partagé les bureaux en deux, donc cela ne faisait pas beaucoup de monde par bureau. Mais en regroupant les deux bureaux, cela fait quand même plus de monde que ce qu'il y avait aux

précédentes élections pour la plupart des bureaux. Pour certains bureaux de vote, c'est compliqué ; pour ceux du Banayre, pas grand monde se sent concerné pour les tenir. J'en suis désolée, mais c'est ainsi. Sur des bureaux, nous arrivons à avoir plus de monde que d'autres. Nous avons quand même demandé aux personnes si elles voulaient bien aller sur d'autres bureaux afin de répartir les effectifs. Mais, effectivement, c'est une chose sur laquelle il faut réfléchir. Ceci étant, quand nous voyons le nombre de personnes qui sont venues voter, nous sommes même étonnés qu'il y ait eu autant de personnes qui sacrifient leur dimanche aux bureaux de vote.

Mme la Maire : j'ai adressé un courrier au Préfet lui signalant le fait que les Fonsorbais, malheureusement comme dans de nombreuses autres communes, voire dans des départements entiers, n'avaient pas reçu les professions de foi et les bulletins de vote. Je considère cela comme une pique de rappel pour un certain nombre d'électeurs, dans le sens où le fait d'avoir cela dans la boîte aux lettres peut rappeler le fait que nous votons dimanche. Certains électeurs nous ont dit qu'ils pensaient qu'il n'y avait pas de deuxième tour. Et cela participe également au choix éclairé que peuvent faire certains puisqu'ils ont les informations qui arrivent dans leur boîte aux lettres. Donc, nous allons voir ce que nous répondra le Préfet, c'est la responsabilité de l'État, qui, manifestement, n'a pas fait le bon choix quant aux opérateurs chargés de la distribution. Une enquête du Sénat est en cours.

M. Pilet : je peux me permettre de rebondir là-dessus ?

Mme la Maire : nous n'allons pas faire un roman, M. PILET, sur les raisons qui font que les gens ne vont pas voter et ne participent pas aux bureaux de vote. Parce que bien-entendu, c'est lié.

M. Pilet : ce que je voulais dire, c'est que nous puissions l'engager parce que c'est de notre responsabilité. C'est sûr que l'abstention est une réalité nationale, mais, de notre place d'Élu local, nous avons un rôle à jouer. C'est de dire que cela vaudrait quand même le coup que nous prenions le temps d'y réfléchir et de voir ce que nous pouvons faire de notre place d'Élu fonsorbais.

13 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : le prochain Conseil Municipal aura lieu le 6 septembre. Mme DE COUX n'y participera pas puisqu'entre temps elle aura quitté ses fonctions d'Adjointe au Maire et la commune. La Covid en a décidé ainsi, c'est un départ prématuré qui n'était pas envisagé. Je peux dire cela, Valérie ?

Mme De Coux : effectivement, suite à un changement de situation professionnelle de mon mari, je vais quitter la commune, la région, et donc le Conseil Municipal.

J'ai eu beaucoup de plaisir et de fierté à travailler au sein de ce Conseil Municipal, au service du collectif durant ces années.

Je voudrais remercier mes camarades de la Majorité municipale pour leur confiance, et aussi pour leur patience pendant mes présentations. Merci également aux membres des groupes Minoritaires pour la qualité des débats que nous avons eus en commission des finances. Je voudrais aussi remercier les professionnels qui nous accompagnent, et particulièrement M. COUAILLES et Mme MOURAREAU qui ont été mes principaux interlocuteurs. C'est un privilège et un plaisir de pouvoir travailler en toute confiance comme j'ai pu le faire pendant ces années.

Je reviendrai certainement à Fonsorbes, ce qui me permettra de suivre l'évolution du PPI et d'essayer les nouvelles pistes cyclables. D'ici là, bonne continuation et bonnes vacances à tous et merci.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Maire : elle sera remplacée dans ses fonctions par Pascal RIVIER.

Juste une autre information : Hugo GASTON a décidé de faire un don au club de tennis de Fonsorbes. Ce dernier utilisera ce don pour la construction d'un padel couvert. Nous en sommes aux prémices du montage du dossier, mais il semblerait que le plus simple soit que le club porte la construction de cet équipement sur un terrain mis à disposition par la commune. Le club peut bénéficier directement de subventions du Département et de la Région. La commune pourrait éventuellement avoir les subventions de la Région, mais pas du Département, puisque du fait de notre statut de commune de plus de 10 000 habitants nous avons deux subventions par an, les deux contrats de territoire. Donc, en passant par l'association tennis, Thierry GASTON est assuré d'avoir une participation du Conseil Départemental.

D'autre part, pour financer l'équipement en question, il nous a demandé de voir comment la commune pourrait participer, et a évoqué la possibilité de se passer de sa subvention annuelle durant quatre ans. Ce qui prouve que le tennis se porte bien, comme les associations que j'ai citées tout à l'heure. En fait, nous lui ferions une avance équivalente aux quatre ans de subvention. Il y aurait peut-être un petit delta auquel cas le club fera une demande de subvention de projet pour le compléter. Pour l'instant, le dossier est en cours de montage, nous sommes en train de regarder la faisabilité dans la mesure où c'est un ERP de 5^{ème} catégorie, à

savoir s'il faut un permis de construire ou une simple déclaration préalable. Nous sommes en train de regarder cela avec les services de l'État parce que nous n'avons pas la réponse. Simplement pour que vous sachiez que cet équipement est prévu par le club de tennis, que si vous entendiez parler que vous n'en soyez pas surpris.

M. Pilet : excusez-moi. Cet équipement sera-t-il la propriété du tennis ou de la commune ?

Mme la Maire : il sera la propriété de la commune. Nous mettons à disposition le terrain. Le tennis n'a pas l'intention de le garder pour lui, ni de le revendre. Il sera à l'usage de tous les adhérents du tennis qui paieront peut-être, Thierry GASTON l'a ainsi envisagé, une petite majoration de leur adhésion pour pouvoir jouer au padel.

M. Pilet : peut-être revoir le montage. Je n'ai pas les éléments, je trouve que c'est bien qu'il propose cela, mais qu'il y ait un geste clair de la commune. Il faut que nous le revoyions et que nous l'étudions. Cela me paraîtrait normal que nous financions clairement la construction et qu'ils aient quand même leur subvention de fonctionnement habituelle. Je ne sais pas, je réagis à chaud, je n'ai pas tous les éléments.

Mme la Maire : nous vous expliquerons cela de manière plus précise. Mais, il y a des contraintes lorsque la commune construit des équipements de cet ordre-là, que n'aura pas l'association. Des contraintes administratives qui feront gagner un temps conséquent, ce sera 6-9 mois de gagnés. Nous avons donc vu cela avec le Président de l'association, mais nous reviendrons vers vous.

Je voulais que vous le sachiez parce que vous en entendrez fort probablement parler.

Nous vous présenterons cela lorsque le dossier aura été parfaitement ficelé.

Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : j'ai juste une question. Vous avez dit que la soirée républicaine aurait lieu. Pourquoi le repas républicain n'a pas lieu à l'occasion de cette soirée organisée vu que toutes les jauges sont maintenant annulées et que tous les voyants sont au vert ?

Mme la Maire : nous ne l'avons pas fait, notamment à cause de l'emplacement. Autant au Trépadé c'est agréable parce que nous sommes sous les platanes, s'il fait très chaud nous sommes à l'ombre, en bas, aux Boulbènes, il n'y a pas d'ombre. Donc, nous n'avons pas de solution, si ce n'est la nécessité de louer plusieurs barnums pour pouvoir accueillir le nombre de personnes qui participent, et c'est quand même conséquent. Donc, cette année, dans ce contexte-là, nous avons décidé de ne pas faire le repas-partage ; mais, nous le reprendrons l'année prochaine puisque nous pourrons revenir à ce moment-là sur le Trépadé.

Mme Marnac : c'est en soirée, donc il n'y a pas forcément de contrainte.

Mme la Maire : quand nous commençons à 19h00, le 13 juillet, nous sommes en plein soleil. Vous participez tous les ans au repas-partage, nous y participons tous avec beaucoup de plaisir, nous sommes contents d'être à l'ombre sous les arbres. Quand nous sommes arrivés à 18h30, le soleil tapait, il n'y a aucun doute.

Voilà pourquoi nous ne l'avons pas fait cette année. De plus, au moment où nous l'avons décidé, nous ne savions pas quelles allaient être les éventuelles contraintes liées à la Covid. Il se trouve qu'elles ont toutes été levées, mais nous n'avons aucune certitude. Nous restons prudents.

Je vous souhaite à tous une belle soirée et un très bel été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 52.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

La Secrétaire de Séance
MARNAC Sandrine

Par délégation de
Madame la Maire
Le 1^{er} Adjoint
Philippe SEMERAC

